

# 13<sup>e</sup>

MAIRIE DE PARIS 

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT  
SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2018**

**- COMPTE-RENDU INTÉGRAL -**

Le lundi vingt-six novembre deux mille dix-huit à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil d'Arrondissement se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie du 13<sup>ème</sup> arrondissement sur les convocations qui leur ont été adressées le mardi vingt novembre deux mille dix-huit par le Maire d'arrondissement et qui ont été affichées le même jour.

**PRÉSENTS :**

M. AQUA, Mme ATALLAH, M. BENHAIM, M. BOULET, Mme CARDAN, M. COBLENCÉ, Mme COLLET, M. COMBROUZE, M. CONTASSOT, M. COUMET, Mme DOURTHE, Mme ESQUIEU, M. FERRIER, Mme GALLOIS, Mme KOUASSI, Mme de LA GONTRIE, Mme LAMBERBOURG, Mme LANG, Mme LAVILLE, M. MIERMONT, M. MOINE, M. OFFREDO, Mme OLIVIER, M. OLIVIER, Mme RAYMOND-ROSSI, Mme ROUMET, Mme SABATIER, Mme SEIGNOT, Mme STIBBE, M. TRASNEL, M. TREMEGE.

**EXCUSÉS :**

Avec pouvoir : Mme SOUHAITE (pouvoir à M. OLIVIER).

Sans pouvoir : Mme BECKER, M. JULLIARD, M. LE GUEN, M. NGO, M. SAUMIER, M. TAN, Mme YADANI.

Le Conseil a désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance : M. Eric OFFREDO.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jérôme COUMET, Maire du 13<sup>ème</sup> arrondissement.

## Désignation d'un secrétaire de séance

**M LE MAIRE** : Nous allons commencer par désigner un secrétaire de séance. En l'occurrence je vais vous proposer de désigner Éric Offredo. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Eric Offredo est désigné secrétaire de séance

**POUR : 31 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## PROJETS DE DELIBERATION SOUMIS POUR AVIS

### 2018 DAC 157 – Subvention (10 000 €) à l'association Enlarge your Paris (13<sup>e</sup>)

**M LE MAIRE** : Je vais tout de suite laisser la parole à Philippe Moine pour présenter la DAC 157 avec la délibération sur Enlarge Your Paris.

**Philippe MOINE** : Bonjour. Il s'agit d'une proposition de subvention de 10 000 € au bénéfice de l'association Enlarge Your Paris, qui est cette fameuse association lauréate dans le cadre du budget participatif 2016 pour le projet de GR Street Art. Il vise à développer un parcours de Street Art impliquant un certain nombre de communes limitrophe du 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris, d'Arcueil à Vitry en passant par Gentilly, notre arrondissement et également la ville d'Ivry. L'objectif est de valoriser les fresques de Street Art déjà présentes, notamment à Vitry et dans le 13<sup>e</sup>, mais également de réaliser tout un programme d'autres œuvres. Dans ce cadre, nous avons déjà voté une subvention d'investissement, puisque c'est le principe du budget d'investissement, lors d'un précédent conseil. Cette subvention de fonctionnement vise en fait à permettre à l'association de mettre en œuvre ce projet, pour lequel il est nécessaire de développer des actions de médiation auprès des riverains. Il s'agit également de développer une application smartphone, de mettre en relation les différents partenaires. Il est donc nécessaire pour l'association de créer, dans ce laps de temps, un emploi qui permettra la mise en œuvre du projet. D'où cette proposition de subvention de fonctionnement de 10 000 €.

**M LE MAIRE** : Merci beaucoup Philippe. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur ce sujet ? Je n'en vois pas. DAC 157 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

**POUR : 32 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### 2018 DAE 137 – Mission Vital Quartier 2 et dispositifs « Paris Commerces » : compte-rendu annuel d'activité

**M LE MAIRE** : Nous allons passer à « Paris commerces ». Je vais tout de suite laisser la parole à Nathalie Laville pour rapporter cette délibération.

**Nathalie LAVILLE** : Bonjour, merci. Depuis 2004, la ville de Paris, avec la SEMAEST et avec l'opération Vital'Quartier 1, a mené une politique qui a visé à préserver et à développer le commerce et l'artisanat.

Aujourd'hui, en plus de l'opération Vital'Quartier 2, deux autres structures poursuivent le même objectif : Contrat Paris Commerces qui vise à permettre l'acquisition et la préemption de locaux commerciaux dans des périmètres prioritaires qui sont touchés par la vacance ou l'absence de commerces de proximité, et le GIE Paris Commerces. Des locaux commerciaux de l'ensemble des bailleurs sociaux sont mis dans une espèce de pot commun pour répondre aux demandes des commerçants, artisans, associations.

Ce projet de délibération a pour objet de rendre compte de l'activité de ces trois structures. Pour l'opération Vital'Quartier 2, on n'a pas de secteur d'intervention dans le 13<sup>e</sup>. Pour le Contrat Paris Commerces, le quartier Masséna est concerné, et dans ce cadre, la SEMAEST n'a pas acquis pour l'instant de local dans le 13<sup>e</sup>, mais elle a signé des protocoles avec des acquéreurs de deux locaux dans le secteur Masséna, afin que ces derniers s'engagent à exercer des activités en conformité avec la mission du Contrat Paris Commerces, comme celles de boulangerie, coiffure, bar, etc. Enfin, pour ce qui concerne le GIE, en un an sur tout Paris ce sont quelques 126 baux qui sont signés et 49 en cours d'attribution. À titre d'exemple, pour le 13<sup>e</sup> arrondissement, on a pu voir la fleuriste, Madame K, qui s'est vue attribuer un local au 120 Boulevard Vincent Auriol.

Il vous est donc demandé de prendre acte des bilans d'activité du Vital'Quartier 2, du GIE et du Contrat Paris Commerces.

**M LE MAIRE** : Merci, et c'est effectivement un très beau commerce, Madame K, Place Pinel. Ils font de très belles compositions florales et également des confitures et du thé. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

**Jean-Baptiste OLIVIER** : Merci. Effectivement, tout cela est un beau projet depuis quelques années pour soutenir le commerce et l'artisanat dans Paris, et on le voit, un peu dans le 13<sup>e</sup>. Je vois qu'il n'y a eu que 12 DIA étudiées pour le secteur du 13<sup>e</sup> arrondissement, sur Masséna, et je voulais savoir pourquoi si peu (peut-être qu'il n'y a pas de besoin mais j'en doute), et pourquoi si peu de protocoles : 2 sur 24 ? Mais sur le principe c'est évidemment une bonne chose.

**Nathalie LAVILLE** : Je n'ai pas de réponse particulière, si ce n'est qu'effectivement il n'y a pas suffisamment de propositions, de demandes de commerçants ou d'artisans. C'est un secteur qui a bien besoin de revitalisation, encore faut-il que l'on puisse préempter les locaux. Toute une architecture doit se mettre en place pour que la SEMAEST en l'occurrence, puisque c'est elle qui est chargée de cela, puisse intervenir.

**M LE MAIRE** : Pour compléter ce que vient de dire Nathalie, ce n'est pas le secteur le plus simple du 13<sup>e</sup> arrondissement. D'abord, il y a peu de surfaces et ce n'est pas le secteur le plus commercial, ensuite il va falloir les regarder une à une mais on sait que c'est un travail de longue haleine.

S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je vais soumettre cette délibération à vos suffrages. DAE 137 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, unanimité.

**POUR : 32 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTIONS : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

<b>2018 DAE 331 – Signature d'un avenant à chacune des trois conventions de délégation de service public des marchés découverts alimentaires et biologiques parisiens</b>
---

**M LE MAIRE** : Toujours Nathalie Laville, cette fois-ci pour la délégation de service public des marchés découverts alimentaires.

**Nathalie LAVILLE** : Comme vous vous en souvenez, nous avons acté le principe du renouvellement des DSP relatives à la gestion des marchés parisiens. Toutefois, les consultations et les simulations effectuées pour parvenir à une meilleure attractivité des marchés, et une amélioration de leur fonctionnement, ont retardé le déroulement de la procédure d'attribution des délégations. Il vous est donc demandé de prolonger de deux mois la durée actuelle des contrats (pour rappel, c'est avec la société Bensidoun que travaille le 13<sup>e</sup>), de façon à ce que ces contrats se terminent le 3 janvier 2020 au lieu du 31 octobre 2019.

**M LE MAIRE** : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?

**Jean-Baptiste OLIVIER** : Il me semble que cela est lié au débat qu'il y a eu la dernière fois en conseil d'arrondissement, où l'on avait de nombreuses réserves. Si c'est le cas, je suis plutôt satisfait de voir que l'on prolonge pour se donner plus de temps de la réflexion.

**M LE MAIRE** : Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je vais donc soumettre cette délibération à vos voix. DAE 331 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

**POUR : 32 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

<b>2018 DEVE 188 – Subvention (50 000 €) à la Garde républicaine pour ses actions en faveur de la végétalisation du bâti, de l'agriculture urbaine et du développement de la biodiversité – BP 2015 Cultiver en ville</b>
---

**M LE MAIRE** : Danièle Seignot concernant une subvention - c'est peu banal - à la Garde républicaine, surtout lorsqu'il s'agit d'assurer de la végétalisation et du développement de la biodiversité ; vous allez nous expliquer tout cela.

**Danièle SEIGNOT** : Oui, Monsieur le Maire. Que va cultiver la Garde républicaine ? Dans le cadre des objectifs ambitieux de la ville, vous savez que l'on souhaite végétaliser plus de 100 hectares, et la Garde républicaine est signataire de cette charte. Elle a d'ailleurs déjà commencé à végétaliser un certain nombre de casernes en plantant des arbres fruitiers et des arbustes sur d'autres sites. Dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, la Garde républicaine a rendu le bâtiment de la caserne Kellermann pour y permettre l'installation de projets d'agriculture urbaine, et notamment la culture du houblon. Elle va donc participer ainsi à l'accroissement de la végétalisation de Paris.

Il s'avère malheureusement que cette surface de murs de 450 m<sup>2</sup>, 16 murs sur un linéaire de 63 mètres au total, nécessite des travaux préparatoires. C'est pourquoi la collectivité parisienne entend soutenir les efforts déployés par la Garde républicaine et l'aider ; d'où la subvention de 50 000 € que je vous demande de bien vouloir voter.

**M LE MAIRE** : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Oui, Francis Combrouze.

**Francis COMBROUZE** : Merci beaucoup. C'était une question, non pas sur la Garde républicaine, mais je ne voudrais pas que cela crée de précédent. Le fait que des ensembles immobiliers privés, publics, ici en l'occurrence de l'État, s'engagent dans des actions de biodiversité, c'est très bien, mais pourquoi est-ce qu'il faut ce niveau de subvention ? C'est quel pourcentage du total du coût ? C'est une question

de méthode, c'est-à-dire que tout le monde s'engage dans la biodiversité, l'ensemble des patrimoines est visé. Je sais bien que c'est une opération exemplaire pour la ville, mais pourquoi est-ce que nous subventionnons et que nous aidons l'État en ce domaine alors que l'État est engagé pour la biodiversité ? C'est une question de rapport entre le budget général et notre subvention, pour savoir ce que l'on vote.

**M LE MAIRE** : Là, c'est une question, non pas politique mais en tout cas de principe. Est-ce que, pour soutenir un certain nombre d'actions que nous souhaitons voir impulser, on va jusqu'à subventionner des dépendances de l'État ? C'est un vrai sujet. Par exemple, au-dessus du Monoprix sur la copropriété Periscope, la végétalisation de cette toiture a été subventionnée. Il y a eu pas mal d'initiatives d'agriculture urbaine qui ont été subventionnées. Il y a eu beaucoup de choses différentes, que ce soit pour les bailleurs sociaux, mais y compris de copropriétés subventionnées. Est-ce que l'on va jusqu'à subventionner des organismes de l'État, en l'occurrence la garde républicaine ? Après, c'est une question de point de vue et de positionnement, mais cela ne me choque pas sur le principe à partir du moment où cela a été le cas pour d'autres actions du même type.

**Danièle SEIGNOT** : Je ne connais pas le pourcentage par rapport au coût global.

**M LE MAIRE** : On va te répondre au prochain conseil, mais je n'ai pas là les éléments. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. DEVE 188 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité finalement, je vous en remercie.

**POUR : 32 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

<b>2018 DLH 378 – Dispositif « Réparer et Embellir » : subvention visant l'amélioration du parc de logements situés dans le 13<sup>e</sup> arrondissement et géré par des bailleurs sociaux (2 054 341 €)</b>
---

**M LE MAIRE** : Je laisse la parole à Marie-José Raymond-Rossi pour le dispositif « Réparer et Embellir ».

**Marie-José RAYMOND-ROSSI** : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, à l'heure où les mesures gouvernementales portent des attaques sans précédent au logement social, attaques qui vont entraîner une réduction de la capacité de rénovation, de réhabilitation et d'entretien courant des bailleurs, attaques dont les seules victimes seront les locataires, nous devons nous féliciter que la Ville de Paris souhaite s'associer à l'ensemble des bailleurs sociaux volontaires pour mettre en œuvre le plan « Réparer et Embellir ». En effet, compte tenu d'un contexte financier contraint résultant des dispositions de la loi de finances 2018 et de certaines dispositions de la loi ELAN, la Ville de Paris, craignant que les bailleurs ne soient obligés de mettre entre parenthèses des opérations de rénovation et d'embellissement, a dévoilé en avril dernier le plan « Réparer et Embellir ».

Avec cette délibération, la Maire de Paris réaffirme sa volonté de développer une meilleure qualité de vie dans le logement social. C'est ainsi que 14,5 millions d'euros seront consacrés à l'amélioration du quotidien des locataires et du parc social parisien. Ces travaux concerneront la rénovation des parties communes, la réfection des cages d'escalier, la mise en accessibilité, la création d'espaces de tri sélectif, de locaux à vélo et à poussettes, ou encore l'amélioration des espaces extérieurs. La ville financera à hauteur de 50 % les travaux réalisés et achevés au cours de l'année 2019 par les bailleurs sociaux.

Ce plan « Réparer et Embellir » que je vous présente, et que je vous remercie d'approuver, concerne la réalisation de programmes de travaux visant à l'amélioration du parc social du 13<sup>e</sup> arrondissement. Pour notre arrondissement, la subvention totale s'élève à 2 054 341 €. Elle sera répartie entre 7 bailleurs :

Elogie SIEMP, ENEO (l'ex-Richemond), HSF, ICF La Sablière, Immobilière 3F, Paris Habitat et la RIVP. Elle permettra de lancer des travaux de rénovation et d'embellissement sur 57 immeubles du 13<sup>e</sup>; la liste de ces immeubles est jointe en annexe. Pour que ce plan puisse être mis en œuvre, je vous remercie d'autoriser la Maire de Paris à signer les conventions fixant les modalités de versement de ces subventions aux 7 bailleurs qui se sont inscrits dans le dispositif « Réparer et Embellir » dans le 13<sup>e</sup> arrondissement. Je vous remercie.

**M LE MAIRE** : Y a-t-il des demandes d'intervention sur le sujet ? Je vous en prie.

**Jean-Baptiste OLIVIER** : Merci. C'est un beau projet de délibération effectivement, ne serait-ce que pour l'amélioration, la mise en sécurité des parties communes, ou l'embellissement des espaces verts, et le 13<sup>e</sup> est évidemment très largement concerné. Je voulais juste m'interroger : effectivement, on intervient pour embellir le parc locatif social, mais il y a aussi un parc locatif privé. Il serait bien également que l'on pense à des dispositifs pour soutenir quelquefois des propriétaires qui ne sont pas riches mais qui louent, et il faut également penser aux locataires du privé.

**M LE MAIRE** : Sur les copropriétés privées, cela ne peut être que des dispositifs qui ne sont pas généralisables, parce que si l'on commence à subventionner toutes les copropriétés privées, il n'y aura plus de limites. Il n'empêche qu'il existe un certain nombre de dispositifs particuliers d'amélioration de l'habitat. Peut-être vous souvenez-vous que dans le 13<sup>e</sup> nous avons créé sur des tours des dispositifs d'aide, notamment celles qui étaient autour du centre commercial Masséna 13. Ce, en utilisant des dispositifs de l'habitat dégradé de centre-ville. C'était le premier dispositif ANAH qui avait été monté pour mobiliser subventions et aides, notamment sur les améliorations thermiques.

Et on a créé un autre champ d'intervention beaucoup plus large : c'était aussi un premier dispositif en France, là aussi sur les améliorations thermiques avec un local qui recevait les copropriétés juste à côté de l'avenue d'Italie, rue du Docteur Laurent. On a visé un champ très large puisque c'était les constructions qui sont intervenues entre les années 50 et les années 80-90. Beaucoup de copropriétés en ont bénéficié dans le 13<sup>e</sup>, avec un certain nombre d'améliorations conséquentes, avec à la fois un coup de main en termes d'études, mais également la mobilisation des aides et des dispositifs de l'État, l'accompagnement des copropriétaires. Ce sont des dispositifs qui ont ensuite été généralisés sur l'ensemble de Paris à partir de cette première expérience. Mais cela ne peut être que sur des choses très ponctuelles. En tout cas il ne peut pas y avoir des droits de tirage permanents pour embellir les copropriétés. Il faut des dispositifs précis, avec un champ limité.

Pour conclure, dans le 13<sup>e</sup> - c'est peut-être à cela que vous faisiez allusion - nous avons toute une série de copropriétés très atypiques, des copropriétés qui n'en sont pas vraiment, en tout cas, qui sont tellement ouvertes au public que cela devient quasiment des espaces publics. Nous avons ouvert plusieurs champs de ce côté-là. Les Olympiades évidemment : en ce moment nous sommes en train de peigner entièrement l'ensemble des charges et dispositifs qui lient la ville à la copropriété des Olympiades, et normalement on devrait aboutir à un accord avec la copropriété. On l'a fait dernièrement sur la place de Vénétie, on va l'engager prochainement sur la villa d'Este, mais là ce sont vraiment des copropriétés très atypiques sur lesquelles on intervient sur un champ plus large, parce qu'il s'agit d'espaces, de fait, publics, qui accueillent pour partie des équipements publics, voire des commerces. En tout cas, je ne pense pas qu'il y ait une seule municipalité qui souhaite ensuite généraliser l'aide aux copropriétés. Je pense que cela n'existe pas, tout simplement parce que sinon ce serait un puits sans fond. Il serait impossible de pouvoir assumer ce type d'orientation.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais donc faire voter la DLH 378 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 32 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0  
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2018 DASCO 138 – Caisse des Ecoles (13<sup>e</sup>) – Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire**

**2018 DASCO 118 – Caisse des Ecoles (13<sup>e</sup>) – Subvention 2019 (6 991 158 €) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire**

**2018 DASCO 147 – Caisse des Ecoles (13<sup>e</sup>) – Modification du périmètre de financement du service public de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire**

**M LE MAIRE** : Je laisse tout de suite la parole à Annick Olivier, il y a plusieurs délibérations DASCO sur la Caisse des Ecoles, je ne sais pas si tu souhaites les présenter ensemble.

**Annick OLIVIER** : Oui, surtout qu'il y en a qui sont sur le Conseil général, et c'est exactement la même chose. La première délibération, la DASCO 138, c'est l'avenant qui reprend les objectifs de la convention qui lie la Caisse des Ecoles du 13<sup>e</sup> avec la mairie centrale. Dans cette délibération, vous avez un tableau par rapport aux cibles fixées en 2018, la réalisation et les nouvelles cibles 2019. Vous pouvez voir que très globalement la Caisse des Ecoles a tenu les cibles qui lui étaient données : amélioration de la qualité des repas, sécurité alimentaire, formation du personnel pour faciliter le travail qui est parfois un peu difficile. Vous avez la déclinaison pour la DASCO 86-G qui est exactement la même chose.

Et avec le directeur de la Caisse des Ecoles, on a souhaité vous donner sur table le dernier rapport du comité de gestion 2017 de la Caisse des Ecoles. Vous avez trois éléments de tableaux qui font partie du rapport général des Caisses des Ecoles, qui est en cours de finalisation pour les 20 arrondissements. On a choisi trois tableaux qui illustrent bien où se positionne notre Caisse, elle est dans le tableau « Coût de revient des repas par Caisse des Ecoles ». Vous savez que les caisses sont réparties en plusieurs groupes, nous sommes dans le groupe 1, et vous voyez que le coût de revient du repas à la Caisse des Ecoles du 13<sup>e</sup> est à 6,12 € dans son groupe. On est donc plutôt bien placé à ce niveau-là avec un coût de revient à 1,64 €, ce qui est tout à fait honorable pour avoir une qualité dans l'assiette qui soit très bonne.

Le deuxième tableau que vous avez est celui sur les impayés qui font souvent l'objet de questions au conseil d'arrondissement. Vous voyez que la Caisse des Ecoles du 13<sup>e</sup> arrondissement a fait un gros travail pour éviter d'avoir des impayés qui se cumulent. Notamment, il y a eu un travail sur les impayés les plus anciens, et vous voyez que l'on est l'une des caisses qui est, au niveau de la gestion des impayés, on peut dire performante, et je pense que c'était quelque chose d'intéressant.

Vous avez un dernier tableau sur les tarifs moyens facturés aux familles par la Caisse des Écoles qui vous donne tous les arrondissements. Nous sommes, à 3,17 €, bien positionnés. Et vous avez la répartition des 10 tarifs sur Paris, et dans le rapport du comité de gestion vous avez la répartition 2016 – 2017 pour la Caisse des Ecoles du 13<sup>e</sup>, ce qui permet d'enrichir la lecture de ces tableaux.

Voilà ce qu'il me semblait intéressant de mettre à votre disposition ce soir à l'occasion de cette délibération.

**M LE MAIRE** : Merci. Ensuite, tu vas présenter formellement la subvention de 2019. Déjà, sur cette délibération et sur cette première présentation, je pense que vous avez des demandes d'intervention. Edith Gallois.

**Edith GALLOIS** : Sur celle-là mais aussi sur le principe sur les trois DASCO. On se souvient qu'en juillet 2017, la mairie de Paris avait essayé de mettre au Conseil de Paris les Caisses des Écoles sous tutelle, ce-avec quoi nous n'étions pas d'accord, et vous-même non plus si mes souvenirs sont bons. Là, je pense qu'un effort est fait, et que l'on passe d'une mise sous tutelle à une mise en dialogue. J'aimerais bien avoir confirmation de votre part parce que vous êtes maire et que vous avez plus d'expérience que nous sur ce sujet, et que vous êtes bien dans le concret. Si c'est le cas, nous sommes tout à fait favorables à ces délibérations, dans la mesure où elles nous paraissent aller dans le bon sens, effectivement : octroyer davantage de liberté et d'indépendance aux maires d'arrondissement qui président les Caisses des Ecoles. Et il me semble que beaucoup de maires font du mieux possible (et je crois que c'est votre cas, pourquoi ne pas le dire) pour favoriser une nourriture de meilleure qualité, les circuits courts, les produits bio, etc., une variété alimentaire qui nous paraît tout à fait saine pour nos écoliers.

**M LE MAIRE** : Tout à fait, je vous confirme les deux informations. Effectivement, à l'époque, Annick Olivier, moi-même et plus généralement les élus du 13<sup>e</sup>, dans leur grande majorité en tout cas, avions souhaité nous opposer, c'est peut-être un bien grand mot, mais en tout cas ne pas accepter les premières propositions telles qu'elles avaient été formulées par l'Hôtel de ville qui prévoyait effectivement une recentralisation assez forte de la gestion des Caisses des Ecoles. Sur ce point-là, on a été totalement écouté, je ne vais donc pas m'en plaindre, avec un système que l'on avait nous-mêmes proposé, c'est-à-dire un système de contractualisation, ce qui ne nous choquait pas. Il est normal de devoir rendre des comptes. Je rappelle que tous les repas, même ceux qui sont les plus chers, payés par les parents dans le tarif 10, sont subventionnés. Même les plus élevés. C'est donc normal qu'ensuite l'Hôtel de ville puisse nous demander des comptes et que l'on en rende. C'est ce qui s'est passé. Un rapport d'inspection est en cours de rédaction, qui va permettre là aussi de mettre les choses à plat et de comparer les différentes Caisses des Ecoles. Les tableaux qui vous ont été distribués nous rassurent par rapport à notre positionnement pour le reste de Paris. On est très bien positionné, à la fois sur le prix des repas, sur la faiblesse des impayés, sur plein de sujets. Tout en ayant un système théoriquement plus cher, parce que nous assumons un système d'organisation théoriquement plus cher, non pas avec une cuisine centrale, tel que cela se fait dans d'autres arrondissements, c'est-à-dire une seule cuisine pour produire tous les repas, mais toute une série de cuisines décentralisées dans chacun des quartiers. En termes de gestion du personnel, c'est évidemment plus compliqué à réaliser, plus difficile, mais cela permet d'assurer un système en liaison chaude sans opérations de réchauffage des plats qui font beaucoup baisser la qualité gustative des repas. Tout cela permet de voir que finalement le système tel qu'on l'a mis en place dans le 13<sup>e</sup> doit être performant, et avoir un équilibre économique tout à fait rassurant pour la ville, alors qu'effectivement on n'était pas sur les systèmes préconisés à l'époque par les gestionnaires de l'Hôtel de ville, en tout cas certains d'entre eux.

**Edith GALLOIS** : Ça, c'est la moyenne du prix du repas si j'ai bien compris ? Le maximum est de 10 €, quel est le minimum ?

**M LE MAIRE** : En fait, c'est une vision finalement sociologique du 13<sup>e</sup> arrondissement qui est, d'une certaine façon, sociologiquement une moyenne parisienne. On a évidemment des quartiers populaires, mais cela montre le positionnement sociologiquement dans la moyenne du 13<sup>e</sup>. Je rappelle que les tarifs sont fixés au niveau de la Ville de Paris, ce sont les mêmes pour tous les arrondissements. Le minimum est très symbolique : 0,13 €. Lorsqu'il s'est agi de mettre en place les mêmes tarifs pour tout Paris, ce qui me semble relever de la justice et de l'équité, la question s'est posée de savoir s'il y avait un tarif de

gratuité. À l'époque, nous étions quelques-uns à penser qu'il n'était pas bon d'afficher des repas gratuits. D'abord, parce que ce n'est pas gratuit, et d'autre part parce que cela nous paraissait important, y compris pour des parents, de montrer qu'ils payaient le repas de leurs enfants même si cette tarification était symbolique, c'était une façon de les faire participer. Le tarif de 0,13 € est effectivement très faible, mais cela ne concerne évidemment qu'une faible minorité des familles. Monsieur Olivier a la parole.

**Jean-Baptiste OLIVIER** : J'ai une question : la subvention à la Caisse des Ecoles du 13<sup>e</sup> diminue cette année, je voulais savoir pourquoi. Est-ce que c'est seulement parce que la population scolaire diminue dans Paris et dans le 13<sup>e</sup> arrondissement ? Est-ce que c'est en lien avec une meilleure gestion, notamment des impayés comme vous le disiez ?

Après, je voulais faire une petite remarque sur la question de la cuisine centrale qui va se construire à l'école Baudricourt, qui suscite beaucoup d'inquiétude. Je voulais savoir si cela pouvait permettre, peut-être si c'était le but en tout cas, une meilleure optimisation de la production des repas, et par voie de conséquence une diminution de subvention dans quelques années.

**M LE MAIRE** : Deux questions très distinctes. Vous avez formulé la réponse dans votre première question, c'est de la bonne gestion. C'est-à-dire que l'année dernière nous avons quelques reports, la subvention a été recalée en fonction de ces excédents, qui sont très faibles, il faut bien le reconnaître, mais cela montre la bonne gestion de la Caisse des Ecoles du 13<sup>e</sup>. Évidemment, si nous allons au-delà l'année prochaine, la subvention devra être recalée pour en tenir compte, mais là on est vraiment sur du calage de fin d'année, ce ne sont pas des reports très importants.

Sur la cuisine Baudricourt, attention aux termes que l'on emploie nous-mêmes. Si je peux me permettre, ce n'est pas une cuisine centrale, même si on employait ce terme-là il y a une dizaine d'années. C'est une cuisine de quartier, c'est la même cuisine qu'il y a rue Dunois, par exemple. Ce midi, on déjeunait à la cantine Dunois avec des parents d'élèves. Dans l'école Dunois il y a une cuisine de production calibrée sur le même volume que celle qu'il y aura à Baudricourt : 3 000 repas.

En fait, aujourd'hui nous sommes en difficulté si nous voulons accueillir des collèves. Plusieurs collèves ont formulé la demande d'être fournis par la Caisse des Ecoles, en tout cas plusieurs se posent la question et l'un l'a formulée assez clairement, même s'ils ne l'ont pas encore voté en conseil d'administration puisqu'ils attendent que l'on soit prêt à le faire, c'est Gustave Flaubert. Pour l'essentiel, cette cuisine Baudricourt desservirait toutes les écoles qui sont dans le pourtour : les écoles Baudricourt, l'école maternelle Olympiades-Disque qui se trouve juste devant, et le collège Flaubert qui est juste à côté. Le gros de la production servira à alimenter les établissements scolaires, puisque cela va au-delà des écoles qui sont exactement sur le périmètre, plus quelques écoles qui sont seules. Notre Caisse des Écoles fonctionne comme cela. Vous avez des cuisines de production qui sont généralement implantées là où il y a le plus de repas à servir, et ensuite il y a des petites camionnettes électriques qui partent livrer des repas dans les écoles qui sont seules.

Le concours est en cours d'études, il sera jugé en décembre ou en janvier, je parle sous le contrôle d'Annick Olivier. En janvier on aura donc un projet à montrer aux habitants. Je pense que cela permettra de rassurer tout le monde. Une chose avait fait peur aux habitants, mais peut-être que ceux qui avaient montré ce document avaient aussi quelques mauvaises intentions, cela peut arriver dans la vie, il s'agissait de la volumétrie dans laquelle devait s'inscrire le bâtiment ; ce n'est pas la volumétrie du bâtiment mais c'est l'espace dans lequel il est possible de construire selon les règles du Plan Local d'Urbanisme. Forcément, on ne va pas faire une cuisine de production sur quatre étages, cela n'aurait aucun sens. En termes d'organisation du travail, une cuisine n'a pas pour objectif d'être sur plusieurs étages. Cette cuisine devra donc nous permettre à la fois de desservir ce collège, peut-être un deuxième collège si un autre vient s'adjoindre, en tout cas il y aura une nouvelle répartition. Mais surtout cela nous permettra de dépasser une difficulté que nous avons en ce moment : actuellement, si une cuisine est

endommagée, pour telle ou telle raison, une fuite d'eau, un incendie, nous serions en grande difficulté parce que nous n'avons pas les capacités de production dans les autres cuisines. Si une cuisine de production importante, pour X ou Y raison, ne pouvait pas fonctionner, nous n'avons pas de marge de manœuvre, ce qui nous mettrait en grande difficulté. Je vous rappelle que la Caisse des Ecoles du 13<sup>e</sup> produit près de 13 000 repas par jour, c'est donc une grosse machine sur laquelle on ne peut évidemment pas se permettre un coup d'arrêt. On se débrouille toujours lorsqu'il y a un problème. Il y en a ici ou là. Il nous est arrivé d'avoir des réfrigérateurs, des machines, des lave-vaisselle en panne... On arrive toujours à se débrouiller mais cela nous met tout de suite en difficulté. Si on avait un problème plus important, on ne saurait pas produire les repas en quantité suffisante. Cette cuisine de Baudricourt sera donc aussi un élément qui permettra d'assurer de manière sereine toute la chaîne de production. Je ne sais pas si cette réponse vous convient, mais si vous avez d'autres questions on reste à votre disposition, on a d'ailleurs distribué un document auprès du quartier.

Annick, peut-être pourrais-tu présenter les deux autres délibérations, et on les fera voter successivement ?

**Annick OLIVIER** : Les délibérations DASCO 118 et DASCO 70-G découlent des délibérations précédentes, puisque c'est en fait le calcul de la subvention avec la reprise des reports de l'année précédente, c'est la régularisation. Au titre de la partie municipale, il y a 6 991,158 € et 123 822 € au titre du département, ce qui fait que la subvention globalement est de 7 114 980 €.

La délibération DASCO 147, c'est le tableau qui précise les personnes accueillies qui déjeunent à la Caisse des Ecoles, selon les différents temps scolaires, périscolaires, extrascolaires. Vous avez donc ce tableau, et il faut avoir en tête que des conventions signées par la Caisse des Ecoles, qui passent en comité de gestion, permettent d'accueillir les enseignants puisqu'il y a un tarif applicable. Egalement, les enfants du centre de Daviel qui accueille des enfants handicapés ; Loisirs Pluriel qui tient un centre de loisirs pour enfants porteurs de handicap ; et l'Abri Temporaire de l'Avenue de Choisy qui bénéficie d'un tarif particulier pour que les enfants de l'Abri puissent déjeuner à un coût raisonnable, sinon ils seraient tous considérés comme des extérieurs, ce qui serait tout de même un coût trop important.

**M LE MAIRE** : Merci. Francis Combrouze.

**Francis COMBROUZE** : Sur le goûter, ma question est la suivante : nous avons obtenu en 2017 la généralisation des goûters, par un effort du comité de gestion, dans toutes les primaires du 13<sup>e</sup>. La question était sur la manière dont la ville subventionne ou pas ces goûters dans notre budget.

**Annick OLIVIER** : C'est un peu plus compliqué puisque le goûter n'est pas mis sur tout Paris, mais globalement, dans la subvention on s'y retrouve sur ce goûter. Il faut savoir qu'on a mis en place un dispositif qui est « relativement coûteux », si on peut s'exprimer ainsi, puisqu'il y a la fourniture du goûter en lui-même, avec les composantes. Mais ce goûter est préparé par les personnes de la Caisse des Ecoles. Il y a ainsi des personnes qui font deux heures de plus. Vous savez qu'à la Caisse des Ecoles il y a des personnels à temps plein, avec sept heures, etc., un certain nombre de personnes qui ont forcément des emplois moins complets. Cela leur permet donc d'avoir deux heures sur les cinq jours, qui viennent compléter leur salaire. Je vous assure que c'est quelque chose qui est très apprécié par le personnel, et cela permet que les enfants déjeunent dans le réfectoire, que celui-ci soit nettoyé après. Et au cas où (cela arrive de temps en temps), on n'ait pas eu le nombre de goûters nécessaire, la personne qui est là peut entrer puisqu'elle a accès aux locaux de la Caisse des Ecoles, et compléter les deux ou trois goûters qui seraient amenés à manquer. Par ailleurs, la Caisse des Ecoles facture les goûters aux familles.

**M LE MAIRE** : Je pense que nous avons épuisé le débat sur ces trois délibérations, je vais les soumettre successivement à vos suffrages. DASCO 138 : Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Je n'en vois pas. Qui s'abstient ? Je n'en vois pas.

**2018 DASCO 138**

POUR : 32 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0  
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**M LE MAIRE** : DASCO 118 : Même vote.

**2018 DASCO 118**

POUR : 32 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0  
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**M LE MAIRE** : DASCO 147 : Même vote.  
Unanimité pour les trois, je vous en remercie.

**2018 DASCO 147**

POUR : 32 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0  
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2018 DPE 29 – Approbation du principe de création d'un bassin de stockage et autorisation à déposer les dossiers d'autorisations nécessaires (13<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup>)**

**M LE MAIRE** : Je vais laisser tout de suite la parole à Francis Combrouze. Le premier projet de délibération qu'il présente est très spécifique puisqu'il s'agit d'un énorme bassin de stockage pour éviter les rejets d'eau contaminée en Seine.

**Francis COMBROUZE** : Merci beaucoup. C'est une délibération qui a pour objectif la qualité des eaux sur l'ensemble du bassin de la Seine. Il s'agit de créer un réservoir de 50 mètres de diamètre et d'une très grande profondeur sous l'actuel Square Marie Curie, de manière à recueillir les eaux pluviales en excès en cas de pluviométrie importante, qui vous savez, selon vos connaissances météorologiques, peuvent se répéter. Ce recueil des eaux avant rejet en Seine permet donc d'avoir les traitements nécessaires.

Notre souci était le suivant : comme nous avons une opération d'aménagement du dit quartier Austerlitz, l'ovoïde est réalisé avec ses 50 mètres de diamètre (c'est un énorme trou, vous l'imaginez), de manière à ce que la réhabilitation qui était prévue à venir du Square Marie Curie, qui va être élargi, aura un niveau de qualité de terre végétale d'au moins 3 ou 4 mètres, de manière à avoir de belles plantations au-dessus de ce réservoir que vous ne verrez jamais, sauf pendant la construction.

**M LE MAIRE** : Cela va être quelque chose de très impressionnant je pense. On fera un reportage au moment de la construction de cet édifice souterrain dont les volumes seront très conséquents. Je ne sais pas s'il sera possible d'organiser une visite de chantier pour celles et ceux que cela intéresse, mais je pense que cela aura un caractère assez impressionnant. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur cette délibération ? Patrick Trémège.

**Patrick TREMEGE** : En tant qu'administrateur du SIABS, je voulais souligner l'intérêt qu'il y a à faire ce puits de réception d'eau de pluie. Vous savez que Paris est l'une des rares capitales à traiter son eau de

pluie, dans la mesure où dès lors qu'il y a une pluie sévère cette eau qui circule le long des rues récolte tout un tas de carburants, etc., et que ces rejets en Seine provoquaient une situation de la Seine extrêmement préoccupante. Je suis donc ravi que l'on ait pu mettre ce réservoir d'eau de pluie dans le 13<sup>e</sup> arrondissement Vous pourrez, Monsieur le Maire, organiser une visite parce que cela se fait assez facilement, et je me félicite de ce nouveau centre de traitement des pluies d'inondation.

**M LE MAIRE** : C'est une vraie contrainte d'aménagement pour cette zone, mais effectivement il n'y avait pas 36 endroits dans Paris où l'on pouvait faire ce type de chose. On l'a donc accompagné de manière volontaire. Marie Atallah.

**Marie ATALLAH** : Monsieur le Maire, c'est juste que nous soutenons ce projet de délibération qui est, comme vous dites, assez impressionnant. En même temps, son intérêt le plus central pour nous c'est qu'il va permettre de reconquérir un bon état écologique de la Seine, et permettre également l'élargissement du Square Marie Curie. La surface du square va être doublée, même plus que doublée, de 5 000 m<sup>2</sup> à 12 000 m<sup>2</sup>. Pas de la même nature parce qu'il y a la partie square actuelle qui est de 5 000 m<sup>2</sup> en pleine terre, cela permet la perméabilisation complète de l'eau. Là, on va créer le bassin de stockage qui sera sous la voirie, mais en même temps il y aura une couche de terre de plus de 2 ou 3 mètres de hauteur qui permettra la plantation de plusieurs espèces d'arbre qui va embellir le quartier et agrandir le square. C'est donc un double intérêt écologique. Ce projet est piloté par Célia Blauel, adjointe écologiste à la Maire, et nous sommes ravis ce soir de pouvoir voter ce projet qui va se réaliser dans le 13<sup>e</sup> arrondissement. Merci beaucoup.

**M LE MAIRE** : Merci. Edith Gallois avait demandé la parole.

**Edith GALLOIS** : Je vais joindre ma voix à cette belle unanimité, alors qu'il va tout de même y avoir trois ans de chantier. C'est un énorme chantier qui va être lourd pour l'environnement. J'ai eu la chance tout à l'heure d'avoir la visite d'un conseiller de la Maire de Paris et de quelqu'un de la Direction des eaux et de l'assainissement, qui m'ont tout bien expliqué. En effet, même s'il y a un abattage assez massif d'arbres, ils seront remplacés, et effectivement le jardin sera doublé de surface, tout cela va donc dans le bon sens, dans un sens écologique qui nous va parfaitement bien. D'autant que cela va permettre de récolter les eaux en débord lorsqu'il y a de fortes pluies.

J'ai bien compris également, d'après ce que l'on m'a expliqué, que la situation dans le 13<sup>e</sup> était stratégique pour cette récupération d'eau, que de toute façon il n'y avait pas tellement d'autres solutions. Parce que j'avais tout de même suggéré que cela se passe, par exemple, à Bercy Charenton plutôt que de bétonner cet espace. Que l'on fasse là un espace de rétention d'eau, ce n'était pas idiot, mais on m'a expliqué que ce n'était pas possible techniquement.

Je me réjouis donc et nous allons voter pour, et je suis très contente qu'il y ait une belle unanimité dans notre arrondissement pour ce projet qui permettra d'assainir la Seine.

**M LE MAIRE** : Belle unanimité et bel esprit de responsabilité, je vous en remercie. Je vais faire voter le DPE 29 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Unanimité, je vous en remercie.

**POUR : 32 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

<b>2018 DAJ 24 – Signature d'un protocole transactionnel entre la Ville de Paris, la SEMAVIP, Mmes FOUCAULT et MM. FOUCAULT – contentieux relatif à une opération d'expropriation dans la ZAC Tage Kellermann à Paris 13<sup>e</sup></b>
--

**M LE MAIRE** : Nous allons passer cette fois ci à un protocole transactionnel avec les fameux consorts Foucault. On en parle maintenant depuis plus de dix ans dans le 13<sup>e</sup>, puisqu'il y a eu un conflit qui nous a empêchés d'étendre le square au Moulin de la Pointe comme on l'aurait souhaité, mais on a tout de même pu l'ouvrir vers l'Avenue d'Italie. C'est Francis Combrouze qui va rapporter cette délibération.

**Francis COMBROUZE** : Merci. Malheureusement, comme les histoires juridiques contentieuses sont une longue affaire, je vais être le plus court possible. En 1995, pour faire ce que l'on appelle le jardin, nous avons achevé le jardin Moulin de la Pointe, mais pour tout ce qui est Tage, Kellermann, l'opération a conduit à une expropriation. Pour aller à l'essentiel, 14 septembre 2017, la Cour de Cassation (je passe sur les appels, les jugements, etc.) a confirmé un jugement de cour d'appel de novembre 2014, obligeant Monsieur et Madame Foucault et leurs héritiers à rembourser à la ville 800 000 €, que nous allons donc pouvoir ainsi encaisser dans ce contentieux difficile d'expropriation. Mais pour les 11 autres parties au contentieux, le contentieux se poursuit.

**M LE MAIRE** : C'est une étape au milieu de plusieurs autres. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ? DAJ 24 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Unanimité, sans enthousiasme évidemment, mais unanimité quand même.

**POUR : 32 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2018 DLH 340 – Réalisation sur le groupe « Tolbiac Moulinet-Bâtiment C » (13<sup>e</sup>) d'un programme de rénovation de 44 logements sociaux par Paris Habitat OPH**

**2018 DLH 356 – Réalisation 156, 162-168 Rue de Tolbiac (13<sup>e</sup>) d'un programme de construction de 81 logements intermédiaires par Paris Habitat OPH**

**M LE MAIRE** : Je vais vous proposer de regrouper deux délibérations, la DLH 340 et la DLH 356 qui était sur la page suivante parce qu'il s'agit du même sujet. Francis Combrouze va présenter les deux, et on les fera voter sans désespérer, comme on dit.

**Francis COMBROUZE** : Merci aux services qui vous remettent un plan assez sommaire de cette opération qui concerne un groupe important de Paris Habitat. La Rue de Tolbiac est repérable. Là où il y a écrit « plan climat » c'est une tour de onze étages sous laquelle il y a un parking pour partie, et un espace vert en partie centrale. Le groupe immobilier Tolbiac Moulinet, 62-64, Moulin des Prés, qui se retourne sur la Rue de Tolbiac avec une très grande barre, est en extrêmement mauvais état.

Le programme prévoit les éléments suivants : en complément des 106 logements sociaux qui vont être reconstitués, et dont le financement a été approuvé en 2017, notre programme prévoit que la crèche située à l'angle Tolbiac – Moulin des Prés, qui est vraiment exposée à toutes les nuisances de la circulation du carrefour Tolbiac - Moulin des prés, soit relocalisée sur la partie droite (en violet il y a écrit « crèche »). À la place de la crèche un immeuble LI comme Logements Intermédiaires. Il ne s'agit donc pas de logements sociaux mais de logements au prix plus élevé que le plus cher du logement social qu'est le PLS ; le logement intermédiaire locatif visant à développer au maximum l'offre locative intermédiaire, pour des loyers du type 20 ou 21 € le mètre carré au moment où l'on construira cette affaire, je n'espère pas plus cher. Et également des Logements Sociaux, LS, avec plusieurs immeubles. Vous n'avez pas ici des plans d'architectes. Je vous le précise toujours, ce sont des volumes possibles surtout pas des plans. Ce sont des volumes, des masses d'immeubles, sinon je crois que nous pourrions être extrêmement critiqués.

Le concours d'architectes aura lieu prochainement, pour sélectionner des équipes, puis les équipes travailleront en atelier, un peu sur le mode de l'opération Cité Dorée - Jeanne d'Arc – Auriol que vous voyez actuellement en train de s'édifier à bonne allure, où il y a une école et trois immeubles. De l'autre côté de la Rue du Moulin des Prés, également des logements intermédiaires. Et enfin, la réhabilitation, c'est ce qui s'appelle « plan climat », des « 11 étages ».

La crèche construite aura 68 berceaux, au lieu de 54 dans la crèche actuelle. C'est donc une augmentation de capacité petite enfance qui devrait normalement faire plaisir dans ce conseil. Et s'agissant de la réhabilitation en milieu occupé, pour faire concrètement voter les deux délibérations, la DLH 340 vous précise le programme de travaux de rénovation des 44 logements sociaux, avec bien sûr également une opération Plan climat d'isolation, de manière à être en dessous du 80 kWh/m<sup>2</sup> par an. On n'a pas de plan à vous donner dans la mesure où le concours n'a pas eu lieu, mais bien évidemment isolation par l'extérieur des façades, isolation des planchers hauts et isolation des acrotères, le remplacement des fenêtres, des volets roulants, remplacement des portes palières etc... Il y a également le fait qu'il y a des problèmes acoustiques ressentis actuellement par les locataires, et l'un des problèmes est que si l'on isole beaucoup par l'extérieur, ce qui sera fait, le bruit se renforce en circulation verticale, c'est donc l'un des défis de l'opération.

Voilà donc pour aller à l'essentiel de ces deux délibérations qui sont des enjeux importants pour notre 13<sup>e</sup>. Il y a eu beaucoup de réunions avec les habitants. De la concertation, des modes ateliers, et les choses se poursuivent. S'agissant du calendrier, je l'ai dit, la question clé est le relogement de l'ensemble des locataires, à la fois de la rue de Tolbiac, de la barre actuelle de quatre étages.

J'aurais dû également, et je m'en excuse, parler du restaurant Paris Emeraude pour les personnes âgées, avec des marches peu pratiques, qui va également être relocalisé. Cela fera également partie des éléments de ce programme.

Je veux enfin vous préciser que la crèche sera réalisée en transfert de maîtrise d'ouvrage, c'est-à-dire que Paris Habitat construira la crèche pour le compte de la ville qui la rachètera à la livraison.

**M LE MAIRE** : Oui, Jean-Baptiste Olivier.

**Jean-Baptiste OLIVIER** : Merci. Je ne comprends pas bien pourquoi on fait les deux en même temps. Parce qu'il y en a une qui ne me pose aucun problème, la 340, où l'on rénove du logement social existant, c'est même plutôt une bonne chose. La deuxième est un vrai projet d'aménagement, qui mérite que l'on s'y attache un peu.

**M LE MAIRE** : Je me permets de vous interrompre. On fait une discussion commune parce que c'est un même projet, mais les deux délibérations seront votées successivement, ne vous inquiétez pas là-dessus.

**Jean-Baptiste OLIVIER** : Oui, je me doute. Sur la 356, il y a beaucoup de choses, des bonnes : on reconstruit la crèche, c'est une crèche vieillissante c'est donc bien ; on fait du logement intermédiaire, ce n'est pas mal. Lorsque vous dites que ce n'est pas du logement social, il y a tout de même marqué que c'est à 16 € du mètre carré et pas à 20 €, c'est tout de même deux fois moins que le prix du marché, ça fait partie du logement social, c'est plutôt bien. Après, d'une manière générale, j'ai tout de même le sentiment qu'une fois de plus on surdensifie, on remplace un immeuble de quatre étages par un immeuble de neuf étages. On nous met que c'est dans une perspective haussmannienne par rapport aux autres immeubles, mais ce n'est tout de même pas la même architecture. Je suis donc très réservé, il y a du positif, mais le 13<sup>e</sup> arrondissement est tout de même un arrondissement très dense, et ce projet vise à le densifier un peu plus. Pour ma part je m'abstiendrai sur ce projet.

**M LE MAIRE** : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention avant de répondre ? Anne-Christine Lang.

**Anne-Christine LANG** : Merci Monsieur le Maire. En ce qui nous concerne, nous voterons pour la DLH 340 sur le programme de rénovation, et nous nous abstiendrons sur l'autre délibération. Non pas en raison de la composition du programme prévu et de la répartition entre le PLUS et le PLS qui me semblent « raisonnable », mais parce que nous considérons, à l'instar du débat qu'il y a eu au Conseil de Paris, par exemple, sur la parcelle Ménilmontant, qui est également l'avis que l'on avait et que l'on a toujours sur la parcelle de Cité Dorée, qu'il faut arrêter avec la densification qui nous semble excessive. Autant on défend, dans une certaine limite, la densification pour des raisons bien connues, qu'il faut effectivement densifier les villes pour des tas de raisons susdites pour lesquelles on a déjà discuté vingt-cinq fois. Mais maintenant, et cela concerne Paris et plus précisément le 13<sup>e</sup> arrondissement, nous pensons que les gens ont atteint un seuil de densification où ils ont besoin d'espaces de respirations. Il me semble donc, en ce qui concerne la construction du logement en général et du logement social en particulier, je pense qu'on a largement pris toute notre part et que d'autres arrondissements devraient maintenant, plus qu'ils ne le font actuellement, prendre la leur et que l'on devrait laisser aux Parisiens, lorsqu'ils l'ont, la chance de pouvoir avoir des espaces un peu moins denses. Je pense que c'était le cas sur la parcelle de l'école de la Cité Dorée où l'on a densifié plus que de raison, qui était tout de même, dans un environnement très minéral, le seul espace de respiration, de verdure que l'on avait. On a bétonné à ne plus savoir qu'en faire. Et là, je pense que sur la parcelle de Paris Habitat dont on parle, Tolbiac, Moulinet, qui est en effet une partie un peu moins dense de l'arrondissement, cela fait du bien. Je ne vois pas l'intérêt de bétonner encore toutes les dents creuses, toutes les parcelles vides, etc. Je pense que cela ne correspond plus à ce à quoi aspirent les Parisiens, et notamment les habitants du 13<sup>e</sup> qui connaissent tout de même un arrondissement très dense et très minéral. C'est la raison pour laquelle on s'abstiendra sur cette délibération.

**M LE MAIRE** : Une intervention un peu caricaturale, mais j'y répondrai. Jean-Noël Aqua.

**Jean-Noël AQUA** : Très rapidement, évidemment pour motiver un vote pour cette délibération : je viens d'entendre un seuil qui aurait été dépassé. Je pense que celui qui a été dépassé est celui du ras-le-bol d'un certain nombre de Parisiennes et de Parisiens par rapport aux difficultés de la vie. Et en fait, lorsque l'on parle aux Parisiennes et aux Parisiens, l'un des grands problèmes est la question du pouvoir d'achat. Il est vrai que l'on peut rester sourd (et je pense que la démonstration en a été faite récemment dans les médias) aux aspirations de la population à vouloir rester vivre à Paris. Aujourd'hui, lorsque l'on rencontre un certain nombre de gens, effectivement on se rend compte que les familles ne peuvent pas rester vivre à Paris. Pourquoi ? Parce que lorsque l'on est obligé de s'agrandir. Les prix de l'immobilier sont tels que les familles sont obligées de sortir de Paris. On se rend compte également qu'un certain nombre de personnes âgées, de retraités qui sont saignés par différentes mesures, notamment des mesures récentes sur la CSG, sont obligés de partir de Paris. Certes, j'ai pu entendre et lire dans les médias que le problème de ces personnes qui ne peuvent pas rester vivre à Paris pourrait être réglé sur l'échelle métropolitaine, et que l'on pourrait faire partir les gens qui ne peuvent pas rester sur Paris, mais je pense qu'il y a un vrai enjeu aujourd'hui à permettre à tout le monde de pouvoir continuer à vivre sur Paris. Le ras-le-bol aujourd'hui est clair. Il est exprimé. Je pense que si l'on ne l'entend pas et que l'on continue avec des discours simplistes consistant à ne prendre qu'une partie du problème, on va rajouter du ras-le-bol au ras-le-bol.

**M LE MAIRE** : Edith Gallois, Marie-José Raymond-Rossi et ensuite Frédéric Benhaim.

**Edith GALLOIS** : J'aurai le même vote que mes deux collègues d'à côté, c'est-à-dire oui sur le premier et abstention sur le second. Pour les mêmes raisons également. Je comprends et je participe totalement, non pas sur ce ras-le-bol de ne pouvoir être logé parce qu'il y a d'autres moyens que de construire. Paris

est tout de même l'une des villes les plus denses en Europe, et même maintenant au monde. Il y a encore un projet à Bercy Charenton de 19 000 m<sup>2</sup>, avec 6 tours de grande hauteur dans un endroit totalement improbable, coincé entre des voies ferrées et des périphériques. Il y a une tentative de bétonisation de la Petite ceinture et de suppression d'un stade à Ménilmontant qui était un espace de respiration. Faisons des stades ! Faisons des équipements ! Faisons des espaces verts ! On ne parle que de biodiversité et on ne fait que bétoniser Paris ! Effectivement, on n'en peut plus de cette ville dense ! Et ce n'est pas le tout d'ajouter des immeubles au-dessus des immeubles et de rajouter du monde en permanence. Ce n'est plus possible. Il n'y a plus de respiration, il n'y a même pas les équipements pour, les transports en commun sont archi-saturés, à un moment donné il faut être responsable. Une politique n'est pas uniquement d'entasser des logements et des gens, c'est aussi de pouvoir leur offrir des espaces de respiration, des équipements sportifs, des moyens de se déplacer dans des conditions correctes et humaines !

**M LE MAIRE** : Si on refait ici les Conseils de Paris... Ménilmontant et le 12<sup>e</sup> arrondissement sont sans doute très intéressants, mais si on pouvait rester sur ce qui concerne les délibérations du 13<sup>e</sup>. Marie-José Raymond-Rossi et après Frédéric Benhaim.

**Marie-José RAYMOND-ROSSI** : Je suis très surprise ce soir d'entendre Anne-Christine Lang nous dire qu'elle n'a pas voté le projet de la Cité Dorée. Peut-être l'a-t-elle oublié mais elle l'a voté parce qu'elle n'était pas du même côté de l'échiquier à ce moment-là. Je suis également ravie de l'entendre dire qu'il faudrait construire dans d'autres arrondissements de Paris. Je l'encourage donc à travailler avec ses amis des arrondissements de l'Ouest parisien, ses nouveaux amis de la droite parisienne, pour les amener à construire dans leurs arrondissements.

**M LE MAIRE** : Frédéric Benhaim.

**Frédéric BENHAIM** : Je demande une suspension de séance de deux minutes, s'il vous plaît. Désolé, cela ne fait que la deuxième fois que je la demande dans le mandat.

**M LE MAIRE** : Suspension de deux minutes.

*(Suspension de 2 minutes)*

**M LE MAIRE** : Si vous en êtes d'accord, je vais vous donner quelques éléments de réponse. Prends la parole et je le ferai après.

**Frédéric BENHAIM** : Je vous remercie pour votre patience. On a un débat entre nous sur la nature du projet, puisque c'est vrai que c'est d'abord un remaniement. On n'est pas exactement sur le même type de débat que Ménilmontant puisque là on avait une parcelle et la question est de savoir si l'on construit ou non. Cela étant, des personnes ont une sensibilité plus forte à la densité, on fera donc liberté de vote. Certains voteront pour et d'autres s'abstiendront.

**M LE MAIRE** : Juste quelques éléments de réponse, même si j'ai bien compris que certains positionnements étaient évolutifs. Sur cette parcelle, la question que nous nous sommes d'abord posée, avec Francis Combrouze, avec Marie-José Raymond-Rossi, évidemment avec Paris Habitat et avant toute chose avec les habitants, était de savoir si on faisait du replâtrage, si on rénoverait ou si on reconstruisait. C'est la question que nous nous sommes posée dans d'autres lieux du 13<sup>e</sup>. Les deux sur lesquels nous avons souhaité notamment reconstruire sont la cité qui dépend de La Sablière, tout en bas du Boulevard Vincent Auriol où il y a ce si bel immeuble que vous connaissez avec vue sur Seine (certes plus haut que le précédent mais je ne suis pas sûr que les habitants et les riverains y aient perdu vu la

beauté de cet immeuble), et toute l'opération Porte d'Italie. Sur celle-ci, après mûre réflexion, nous avons décidé de nous lancer dans la reconstruction des 450 logements sociaux, ce qui n'est évidemment pas une mince affaire. Ensuite, ce choix est corollaire à d'autres décisions. C'est-à-dire qu'il faut ensuite placer une opération d'urbanisme lorsqu'on reconstruit, avec les difficultés que cela peut poser, et disons-le avec l'équilibre économique que cela peut poser. Toute opération de ce type-là est déficitaire. On ne va pas se raconter d'histoire : on ne va pas gagner de l'argent en reconstruisant des logements sociaux. La question est de savoir à quel point l'opération est déficitaire. À l'époque, on avait tous convenu que l'on garderait les « espaces verts » même si c'est un bien grand mot. Les espaces de respiration, on peut le dire comme ça, parce qu'aujourd'hui ces espaces verts sont tout de même dans un état pas vraiment merveilleux. Mais il n'était pas question de construire complètement cet îlot et de le densifier à outrance, ce n'était pas du tout l'objectif recherché.

Néanmoins, c'est une opération tout de même assez difficile à mener parce qu'il s'agit de reloger les personnes au fur et à mesure que l'on abat les immeubles, dans une parcelle très limitée. Il s'agit aussi de reconstruire la crèche, en en profitant pour faire en sorte qu'elle soit plus importante. Tout cela est une opération très compliquée. On ne se lance pas à la légère. Tout cela fait suite à beaucoup de discussions avec les habitants, les riverains également puisque l'on avait fait des réunions publiques un peu plus larges. On le fait donc en pensant que l'on va tout simplement améliorer le quartier. Et lorsque l'on regarde les immeubles dont on parle, on a récemment posé une plaque sur cet immeuble pour marquer l'anniversaire de l'usine d'armement qui avait explosé dans le 13<sup>e</sup>. On a eu l'occasion de l'apercevoir de près. J'y vais régulièrement pour le restaurant Emeraude qui est très compliqué d'accès, et je suis content que la Ville de Paris dégage les moyens nécessaires, avant toute chose, pour que l'on reconstruise ces habitations.

Je me souviens aussi d'avoir visité les habitants en porte à porte, et on se rend vite compte que l'on ne peut pas améliorer l'accessibilité. Il y a des emmarchements à tous les niveaux : à l'entrée de l'immeuble, les ascenseurs sont en demi étage, certains appartements sont très mal fichus, très malcommodes, le chauffage ne fonctionne pas sur la moitié de la résidence, en tout cas très mal, les gens ont froid pendant l'hiver... Il faut voir les réalités dont on parle. Je vous assure que lorsque l'on discute avec les habitants, ce n'est pas formulé de la façon dont ça l'est ce soir. Les habitants de la tour qui sont au milieu (tour située sur un parking privé, ce serait très compliqué de la détruire et de la déconstruire), on finit par nous interpeller à la fin en demandant : « Pourquoi pas nous ? Pourquoi ne bénéficie-on pas du fait que l'on rase nos habitations et qu'on les reconstruise ? ». Cela montre tout de même que la conviction sur la nécessité de ne pas faire du replâtrage et d'aller jusqu'au bout de cette opération était forte. Voilà la réflexion qui nous a conduits à mener cette opération. On verra ensuite comment les architectes vont s'en sortir par rapport à l'ensemble de ces contraintes, parce qu'il ne s'agit pas simplement de faire de beaux immeubles (s'ils peuvent être beaux ce serait une bonne chose), mais de nous proposer des principes constructifs qui nous permettent de reloger les gens au fur et à mesure. Vraisemblablement avec des difficultés, on va détruire la barre que vous connaissez en son milieu. Ça tombe bien parce que c'est possible, parce qu'en fait cette barre est construite en deux morceaux, avec des joints de dilatation au milieu. A priori cela doit donc être faisable. Voilà, par exemple, les difficultés auxquelles nous sommes confrontés. Comment assure-t-on aux habitants le relogement au fur et à mesure de cette opération ? Ce qui ne va pas être une mince affaire. En tout cas pour nous l'enjeu se place d'abord là et non pas en termes de trois étages de plus. Ce n'est pas sur ça que cela se joue. Et d'ailleurs, je ne crois pas que sur cette partie du 13<sup>e</sup> la densification sera visible. Je pense qu'il y aura un vrai sentiment d'amélioration. Ces immeubles ne sont pas beaux, on peut tous en convenir. Certes, ils ne sont pas hauts mais ils ne sont d'abord pas beaux, pas fonctionnels et pas agréables pour leurs habitants. C'est donc là-dessus que nous avons d'abord réfléchi.

Je voulais tout simplement vous livrer ces éléments de réflexion, et ensuite chacun se positionnera comme il le souhaite. Francis.

**Francis COMBROUZE** : J'ai entendu le mot « densification ». Je n'ai pas entendu le début du début d'une démonstration de densification. Nous vous donnerons les chiffres après la finalisation du concours. Regardez ce plan. Aujourd'hui vous avez un énorme espace minéral à droite de la tour, il sera végétalisé. On verra le bilan des surfaces végétales, et à tous ceux qui ont dit ici qu'il y aura moins de végétal je leur donne tout d'abord rendez-vous. Par ailleurs, on a parlé de « logement social ». Il y en avait 106. Madame Lang vous avez voté la réhabilitation de ces 106 logements il y a un an. Vous ne vous en souvenez pas ce n'est pas grave. Là, on vous en propose 44 en réhabilitation, vous êtes pour, tant mieux. Enfin, 81 logements intermédiaires. J'entends des choses du type « En a-t-on vraiment besoin ? » « Qu'est-ce que c'est que ces tours ? ». Ce type d'argument ne correspond pas, ni aux besoins des gens en matière de logement, ni à l'urbanisme que l'on va proposer. Regardez bien notamment, puisque l'on a le Passage du Moulinet à protéger, la manière dont on a restreint les volumes sur l'immeuble à gauche dit « Elie », à l'angle du Moulin des Prés, et vous verrez. Mais faire peur aux gens, dire tout et son contraire, voter blanc un jour et noir le lendemain, ce n'est pas sérieux.

**M LE MAIRE** : Je vais faire voter les deux projets de délibération. La DLH 340 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

#### **2018 DLH 340**

**POUR : 32 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M LE MAIRE** : DLH 356 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? A priori je n'en ai pas entendu. Les abstentions ? Je vous invite à les compter. Merci, ces deux délibérations sont adoptées, je vous en remercie.

#### **2018 DLH 356**

**POUR : 26 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 6 (LES 3 ÉLUS DU GROUPE LES PROGRESSISTES-MAJORITE PRESIDENTIELLE, LES 2 ÉLUS DU GROUPE LES REPUBLICAINS ET UNE ÉLUE DU GROUPE UDI-MODEM (MME EDITH GALLOIS))**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITE**

**2018 DLH 180 – Location par bail emphytéotique à PARIS HABITAT-OPH de divers groupes immobiliers – Réalisation d'un programme de conventionnement de 569 logements sociaux par PARIS HABITAT-OPH**

**M LE MAIRE** : Toujours Francis Combrouze.

**Francis COMBROUZE** : Il s'agit, d'une part, pour une série de groupes d'immeubles de Paris Habitat, de reprendre l'assiette du bail qui lie la ville et Paris Habitat pour les groupes que je vais énumérer en allant vite : Tuffier, Tolbiac, Masséna, Wurtz, Edison, Tanneries, 36-42 Dunois et 11-17 rue Baudoin. Sachant qu'il faudra, dans une prochaine délibération, acter le fait que les conventions venant à échéance il faudra voir le statut futur de conventionnement de ces immeubles qui sont aujourd'hui, je le signale bien à tout le monde, occupés par des locataires du logement social de fait. Nous ne construisons rien ici en nouveau logement social par cette délibération, je le précise au cas où j'entendrais des questions à ce sujet, vous auriez ainsi la réponse.

**M LE MAIRE** : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération plutôt technique ? Monsieur Olivier et ensuite Anne-Christine Lang.

**Jean-Baptiste OLIVIER** : Plutôt technique, en tout cas ce que je vois c'est que l'on veut transformer des logements sociaux existants du parc libre en logements sociaux. Effectivement, comme vous le dites, il ne s'agit pas encore de créer un seul logement de plus, mais de le transformer, en quelque sorte, en logement social. Ça, je ne peux pas l'accepter. Une fois de plus, c'est une opération de conventionnement, comme on le fait depuis presque vingt ans à Paris, et je n'y suis pas favorable.

**M LE MAIRE** : Anne-Christine Lang.

**Anne-Christine LANG** : J'ai une petite question technique à l'adresse de Monsieur Combrouze : pourquoi est-ce que l'on passe la délibération sur le 13<sup>e</sup> ? Parce qu'on nous demande en fait d'approuver, à priori, la question du financement du 13<sup>e</sup>, alors que la délibération porte sur les 15<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup>. Me suis-je fait comprendre ? C'est-à-dire qu'en fait : « il vous est proposé de poursuivre la démarche, etc., dans le 15<sup>e</sup> et dans le 18<sup>e</sup> », là-dessus Ok, « et d'acter d'ores et déjà les conditions de sortie des immeubles du 13<sup>e</sup> arrondissement, dont la délibération de financement interviendra en 2019 ».

**Francis COMBROUZE** : Ainsi que je l'ai dit, cette délibération ne donne pas les modalités de financement du conventionnement des immeubles...

**Anne-Christine LANG** : J'ai bien compris, je vous ai écouté avec la plus grande attention. Ma question est de savoir si l'on fait toujours comme cela, c'est-à-dire qu'on le fait en deux fois ?

**Francis COMBROUZE** : Dans le cadre de l'appel à la démocratie de notre ami Olivier de poursuivre ma phrase, j'ai mentionné les groupes du 13<sup>e</sup> pour indiquer qu'ils allaient sortir de la période de baux qui lient la ville et le logement social. Je rappelle que dans l'ensemble des logements sociaux libres, comme l'a dit Monsieur Olivier, des gens habitent, dans un pays libre. Il y a des sorties de baux à titre provisoire, et il faudra préciser les modalités financières de conventionnement, en actant en même temps le principe que, comme dans le 15<sup>e</sup>, ces immeubles seront conventionnés.

**Anne-Christine LANG** : En fait, il suffisait de répondre par oui ou par non.

**M LE MAIRE** : Si vous le permettez, je vais poursuivre.

**Anne-Christine LANG** : Non, excusez-moi, je vous demandais simplement une petite explication technique, je n'ai pas fait une explication de vote. Je poursuis donc avec cette explication en disant que de la même façon que nous avons voté, et moi personnellement, j'ai en effet voté un certain nombre de programmations de densification de logements sociaux que j'assume parfaitement. Je pense qu'effectivement arrive un moment où l'on dit qu'il faut passer à autre chose, que l'on peut faire le constat que Paris est l'une des villes les plus denses du monde, et que maintenant il faut penser espaces de respiration et espaces verts. Ce n'est donc pas un changement de pied c'est simplement une évolution dans la réflexion. De même, sur la question des conventionnements : lorsqu'on en votait dans des arrondissements très déficitaires en logements sociaux, et on l'a voté à maintes reprises, on y était évidemment favorable. Je me souviens d'une date pas très lointaine où l'adjoint à la Maire de Paris est arrivé dans le 13<sup>e</sup>, a dit qu'il envisageait de conventionner 3 000 logements, et que le maire ici présent, ainsi que la majorité municipale dont je faisais partie, y étaient très vivement opposés. Pourquoi ? Parce que, et les adresses qui sont données ici en témoignent, nous avons un certain nombre de résidences de logements sociaux dans le 13<sup>e</sup> où nous arrivons tant bien que mal à maintenir un peu de mixité sociale avec les loyers libres. On arrive à maintenir des gens qui sont de classe moyenne, peut-être un peu

supérieure, qui vivent dans ces immeubles, qui bénéficient d'un loyer libre et qui font vivre un peu, bon an mal an, la mixité sociale dans ces immeubles. Qu'est-ce que l'on nous propose là, en convertissant, en conventionnant et en transformant ces logements sociaux en de réels logements sociaux alors qu'ils ne le sont que de fait ? On va forcément faire baisser les loyers et faire venir des populations certainement beaucoup plus défavorisées. Nous pensons donc que là, comme partout dans Paris, arrive un moment où le 13<sup>e</sup> a peut-être atteint aussi ce que l'on peut considérer comme étant un seuil, où il est préférable de ne pas faire venir des populations encore plus défavorisées dans des immeubles qui sont déjà très fragiles (il suffit de parler aux principaux de collège, aux directeurs d'écoles, etc.) comme en témoignent les difficultés

Autant nous sommes favorables au conventionnement lorsqu'il s'agit de faire des logements dans des arrondissements qui sont assez déficitaires, autant là, dans le 13<sup>e</sup>, nous nous opposerons aux nouveaux conventionnements aussi massifs. Excusez-moi, mais si vous regardez les adresses, vous voyez Porte de Choisy, Porte de Vitry, dans des quartiers qui ne sont tout de même pas les plus favorisés du 13<sup>e</sup>, des populations qui arrivent à rester dans ces immeubles et où on arrive à maintenir un peu de mixité sociale, avec le système du conventionnement, forcément... Je ne vais pas le redire. Avec une politique du logement qui est celle de l'adjoint de Madame Hidalgo, à laquelle nous nous sommes opposés assez radicalement dans la mesure où elle repose exclusivement sur la densification et le conventionnement, de fait le conventionnement, comme cela a été dit, n'est pas de la vraie création de logements, c'est pour faire gonfler les chiffres de fin de mandat. Nous ne voterons donc pas cette délibération.

**M LE MAIRE :** Je vais essayer de reprendre un peu les choses, parce que j'ai parfois du mal à suivre les évolutions de raisonnement, mais on a le droit de changer d'avis. Là où c'est plus discutable c'est lorsque l'on change d'avis sur le même projet. Sur ce sujet, je disais que c'était une délibération technique parce que la délibération réellement politique va intervenir plus tard. C'est-à-dire : comment reclasse-t-on ces logements dans le logement social ? Aujourd'hui, on a ces logements en briques rouges, vous les connaissez tous, ce sont tous ceux qui sont sur les boulevards des Maréchaux, et en l'occurrence pour l'essentiel Boulevard Masséna. Ils accueillent aujourd'hui des locataires non fortunés, puisque les loyers pratiqués sont très peu chers. Ils sont en dessous des loyers HLM, et le système d'attribution est le même que pour les logements sociaux classiques. Ils passent par les mêmes commissions et les plafonds de ressources sont les mêmes que ceux appliqués pour les logements HLM classiques.

J'ai donc demandé que l'on inverse un peu le processus, et que l'on ait une étude sociologique des personnes qui y habitent, que l'on peut voir avec la demande des revenus que l'on demandera de toute façon pour aboutir au conventionnement de ces logements. On a donc écrit à l'ensemble des locataires pour qu'ils participent à cette étude sur les revenus qui vont nous permettre ensuite de conventionner ces logements avec une mixité sociale qui, justement, n'existe pas aujourd'hui. Le grand choix sera de regarder quelle part on prend en logements intermédiaires dans ces habitations. Sachant que là aussi il ne faut pas trop se tromper, car il s'agit d'habitations qui ne sont pas de la meilleure qualité que celle qu'on peut trouver dans le 13<sup>e</sup>. Des logements petits quelle que soit leur typologie : ce sont des petits studios, des petits deux-pièces, des petits trois-pièces. Les trois-pièces représentent peu ou prou les deux-pièces d'aujourd'hui, pour vous donner cet exemple.

L'idée est donc de ne pas se tromper. C'est-à-dire mettre une part de réservation intermédiaire, qui n'existe pas aujourd'hui, mais en quelle proportion ? C'est la grande question. On fera aussi cela en fonction de la meilleure connaissance que l'on aura des personnes qui y habitent. Je pense que, j'allais dire « malheureusement », ce n'est pas le bon terme, mais en tout cas que les raisonnements qui ont été tenus ce soir ne seront plus valables lorsque l'on connaîtra la sociologie des personnes qui y habitent. Intuitivement, je pense que la quasi intégralité des personnes qui sont dans ces logements sont des personnes qui disposent de très petits revenus. Je ne crois donc pas que la mixité sociale affichée existe dans ces habitations. Aujourd'hui on est sur des hypothèses, demain on aura des choses plus précises,

ce qui nous permettra de caler des choses plus précises en termes de conventionnement et de propositions de conventionnement. Bien entendu, tous ces conventionnements vont faire l'objet de réunions publiques préalables avec les locataires, à la fois pour les rassurer sur leur sort, ce qui est la moindre des choses, mais aussi à la fois pour leur offrir un vrai choix. C'est-à-dire qu'ils auront le choix, soit de garder leur ancien bail qui perdurera, soit de rentrer dans le logement social. Personne ne sera forcé de rentrer dans le logement social à partir de ces conventionnements. La dernière loi qui a été votée par le Parlement permet justement de pouvoir rassurer de manière pérenne, ce qui n'était pas le cas par le passé, les anciens locataires.

Voilà donc comment on va procéder et on pourra, à la prochaine délibération qui, elle, ne sera pas technique mais vraiment un vrai choix, discuter sur la classification que l'on aura sur ces logements qui sont aujourd'hui, de fait, sous le logement HLM classique. Marie Atallah.

**Marie ATALLAH :** Sur l'étude que vous allez mener, que nous approuvons vraiment, pour revoir la mixité sociale dans ce quartier. Il y a besoin de cette étude. Est-ce que l'on aura un bilan, un reflet des éléments de cette étude pour pouvoir être associé à la vision que vous donnerez à ce quartier ?

**M LE MAIRE :** Bien entendu, c'est Paris Habitat qui fait, non pas une étude, ce n'est pas la bonne terminologie, je me permets de me corriger moi-même. C'est-à-dire que l'on va demander aux locataires leurs revenus, et c'est en fonction de cela que l'on va pouvoir faire les bonnes propositions en termes de nouveaux baux ou non. Pour les locataires qui peuvent gagner en niveau de loyer, je pense que cela sera assez faible, on pourra éventuellement leur proposer de signer un nouveau bail en disant qu'ils auront tout à gagner car il y aura une baisse de leur loyer. Pour cela il faut connaître leurs revenus pour que l'on sache s'ils sont éligibles dans telle ou telle catégorie. C'est-à-dire faire ensuite du conventionnement à la carte en fonction de la composition familiale. Sachant que tous ces logements, on a parlé du boulevard des Maréchaux mais il y a aussi le 18, rue Wurtz, une adresse rue de Tolbiac, sont de petits logements. Il doit y avoir quelques exceptions, mais pour l'essentiel cela va des studios jusqu'aux petits trois-pièces de 52 ou 53 m<sup>2</sup>. Il y a peut-être des problèmes de surpopulation ici ou là, mais je pense qu'on trouvera beaucoup de petits ménages en grandeur : des personnes seules, des couples, peut-être des couples avec un enfant. Pour connaître beaucoup de ces lieux-là, on y est allé en porte-à-porte, on a fait beaucoup de pieds d'immeubles, je pense qu'il y aura une proportion plus importante que la moyenne parisienne de personnes âgées et de personnes retraitées, par exemple.

Je crois que l'on a épuisé le débat. Je vais soumettre la DLH 180 à vos suffrages : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

**POUR : 25 VOIX**

**CONTRE : 4 (LES 2 ÉLUS DU GROUPE UDI-MODEM ET LES 2 ÉLUS DU GROUPE LES REPUBLICAINS)**

**ABSTENTION : 3 ÉLUS DU GROUPE LES PROGRESSISTES-MAJORITE PRESIDENTIELLE (MME LAURE ESQUIEU, MME ANNE-CHRISTINE LANG ET M. PATRICK TREMEGE)**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITE**

<b>2018 DLH 222 – Réalisation 210-222, Rue de Tolbiac (13<sup>e</sup>) d'un programme d'acquisition réhabilitation complémentaire de 22 logements sociaux (PLUS) destinés à des étudiants par la RIVP</b>
---

**M LE MAIRE :** Nous passons à l'opération suivante, la DLH 222 qui concerne la poursuite de l'opération Télécom Paris.

**Francis COMBROUZE** : Merci beaucoup. Nous assumons de créer, Monsieur Olivier, 22 logements sociaux étudiants supplémentaires, qui s'ajoutent aux 386. Il s'agit donc du bâtiment au-dessus de la Poste, rue de Tolbiac, à l'angle de la rue Vergniaud, pour lequel vous avez délibéré (je n'ose pas dire à l'unanimité, je peux me tromper), il y a quelques mois, au moins sur l'aspect logements étudiants conventionnés qui vous convenait tous. Il s'agit là de constater qu'à partir du faux rez-de-chaussée qu'il y a au-dessus du bureau de poste, et de l'arrière-cour et de coursives, nous pouvons créer 22 logements étudiants supplémentaires, ce qui donnerait 408 logements étudiants, ce qui est une amélioration et une réhabilitation totale de la résidence étudiante actuelle dite « maison des élèves » de Télécom ParisTech.

Ce qui est intéressant c'est la surface. Vous avez des T1 de 19 m<sup>2</sup> et des T1 bis de 32 m<sup>2</sup>, ce qui permet d'aller un peu mieux que les 17 m<sup>2</sup> réglementaires de certaines constructions neuves de résidences étudiantes. Bien que 20 m<sup>2</sup> ce n'est pas formidable lorsque l'on vit longtemps seul dans ce type de studio. Mais pour les étudiants nous avons absolument besoin de cette offre.

**M LE MAIRE** : Y a-t-il des demandes d'intervention, ou peut-on la voter directement ? Je pense que oui.  
DLH 222 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**POUR : 31 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 1 ÉLUE DU GROUPE LES PROGRESSISTES-MAJORITE PRESIDENTIELLE (MME ANNE-CHRISTINE LANG)**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITE**

<b>2018 DLH 236 – Réalisation 47-51, Rue Jeanne d'Arc – 57, Rue Clisson (13<sup>e</sup>) d'un programme de rénovation de 118 logements par la société DOMAXIS</b>
---

**M LE MAIRE** : J'espère que nous aurons l'unanimité. Il s'agit d'une rénovation d'une résidence qui en a besoin.

**Francis COMBROUZE** : C'est une réhabilitation 57, Clisson, angle 47-51, Jeanne d'Arc. Il n'y a pas de surélévation, il n'y a pas de restructuration, il y a des travaux d'isolation énergétique avec isolation des façades, réfection d'étanchéité des terrasses, le remplacement des systèmes de radiateurs et de chauffage, l'isolation des planchers hauts des parkings, l'installation d'une VMC Hydro réglable, et enfin le remplacement des fenêtres et des volets roulants ou occultants, vis-à-vis de l'inconfort d'été.

Par rapport à une consommation existante aujourd'hui de 171 kWh/mètre carré par an, cette opération devrait nous amener, selon les calculs théoriques à 68 kWh/mètre carré par an. Il y aura une réduction des charges de chauffage attendue de 350 € en moyenne par an et par logement, avec la clause habituelle de vérification des dépenses réelles d'énergie, dans les trois années qui suivent la réception des travaux qui auront lieu en 2019 et au premier semestre 2020.

**M LE MAIRE** : Je précise que, sur cette opération, le bailleur avait demandé à faire une extension en toiture que nous avons refusée, parce qu'on estimait que cela ne conditionnait pas l'opération, la preuve puisqu'elle est passée comme cela en financement, justement pour éviter une densification excessive de ce quartier. Marie-José Raymond-Rossi.

**Marie-José RAYMOND-ROSSI** : Juste pour dire que les locataires du 57, Clisson attendent avec impatience la rénovation de leur immeuble. Ils sont en attente depuis trois ans, je les ai reçus dernièrement et ils s'en félicitaient.

**M LE MAIRE :** On aura l'occasion de les voir en réunion publique prochainement Je soumetts donc à vos voix la DLH 236 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il n'y en a pas, unanimité, je vous en remercie.

**POUR : 32 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

<b>2018 DLH 303 – Réalisation, 27, Rue Stephen Pichon (13<sup>e</sup>) d'un programme d'acquisition de l'usufruit (ULS) de 9 logements sociaux (PLS) par la RIVP</b>
--

**M LE MAIRE :** La DLH 303 : le programme rue Stephen Pichon.

**Francis COMBROUZE :** Merci. Il s'agit d'une copropriété privée située rue Stephen Pichon, dont les fenêtres donnent, pour l'autre partie des façades, au-dessus du Bricorama Vincent Auriol, pour que chacun puisse s'y retrouver.

Il s'agit d'une opération extrêmement intéressante consistant à ce que la RIVP acquière l'usufruit locatif social pour une durée de 15 ans de 9 appartements rachetés qui semblent très beaux : 4 T1 de 31 m<sup>2</sup>, 3 T3 de 94 m<sup>2</sup>, et 2 T4 de 102 m<sup>2</sup>, pour un prix de rachat d'un peu moins de 2 000 € le mètre carré de surface. Cela permet donc d'avoir l'achat en un seul lot de ces 9 appartements qui ont été mis en vente. La subvention demandée est une subvention de prêt PLS de 611 000 € donnés par l'État, une subvention ministérielle, puisqu'il y aura une affectation réservée à des logements pour fonctionnaires de 200 000 €, et un prêt bancaire de 411 000 €, ce qui correspond à ce coût d'achat de 1,2 million d'euros avec, en contrepartie le fait qu'il y aura 4 logements désignés par les ministères, 2 logements par la Ville de Paris et 3 logements par la préfecture.

**M LE MAIRE :** Merci. Là, on est donc dans l'intermédiaire. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Toujours Jean-Baptiste Olivier.

**Jean-Baptiste OLIVIER :** Merci. J'ai un problème avec cette délibération, mais rassurez-vous je pense qu'elle va passer. Même si je vote contre elle passera, et je vais voter contre. Vous parlez d'acquisition, mais il s'agit d'acquisition de l'usufruit pour 15 ans, que se passera-t-il dans 15 ans ? C'est une copropriété privée. Une fois de plus on est dans cette logique où l'on entre dans le parc privé qui est déjà très limité dans le 13<sup>e</sup> arrondissement. Je me dis que c'est 1,2 million d'euros pour « acquérir » un usufruit sur 15 ans, dans 15 ans cela part donc en fumée, je ne sais pas si c'est très utile. Sur le principe, je viens de le dire, j'y suis opposé. Et j'avais tout de même une question sur les occupants : les occupants actuels vont rester dans ces logements, ou pas ? En gros, est-ce qu'ils auraient été à la rue et cette opération permet-elle de les maintenir dans leurs logements ?

**M LE MAIRE :** Francis Combrouze pour répondre.

**Francis COMBROUZE :** Il s'agit surtout de désigner des gens pour ces appartements vides que nous venons d'acheter, Monsieur Olivier.

**M LE MAIRE :** Voilà, c'est tout. DLH 303 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il n'y en a pas, je vous en remercie.

**POUR : 28 VOIX**  
**CONTRE : 4 (LES 2 ELUS DU GROUPE LES REPUBLICAINS ET LES 2 ELUS DU GROUPE UDI-MODEM)**  
**ABSTENTION : 0**

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITE

**2018 DLH 309 – Réalisation lot B1B4 – ZAC Paris Rive Gauche (13<sup>e</sup>) d'un programme de construction de 15 logements étudiants PLUS par l'Habitation Confortable**

**M LE MAIRE** : DLH 309, cette fois-ci on passe à Paris Rive Gauche.

**Francis COMBROUZE** : Je n'ose plus intervenir. Là, il s'agit de 15 logements supplémentaires, Monsieur Olivier, dans une résidence étudiante qui comporte 210 logements. La mise au point des plans d'étages courants permet de faire 15 logements supplémentaires, ce qui fait 225 logements, pour un prix qui vous est donné dans la délibération ; nous sommes sur le Boulevard Jean Simon, quartier extrêmement dense.

**M LE MAIRE** : Merci. Il n'y a pas de demande d'intervention ? Je n'en vois pas. DLH 309 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

**POUR : 32 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2018 DLH 324 – Réalisation groupe « 159 Château des Rentiers » (13<sup>e</sup>) d'un programme d'Amélioration de la Qualité de Service par Paris Habitat OPH**

**M LE MAIRE** : DLH 324, cette fois-ci il s'agit de la réhabilitation du groupe qui en a bien besoin du 159 Château des Rentiers.

**Francis COMBROUZE** : Cette délibération complète le financement de rénovation énergétique qui a déjà été délibéré. Il s'agit là de ce que l'on appelle l'Amélioration de la Qualité de Service, qui est l'amélioration des parties communes, avec la valorisation et la reconfiguration des accès piéton, le débat habituel de limiter l'accès au scooter, de rénover les éclairages et espaces extérieurs communs, de reprendre le réaménagement des caves, de rénover les halls d'immeubles. Les locataires ont délibéré et ont voté à 56 % pour cette opération, pour un vote qui a lieu en octobre 2018 et nous sommes fin novembre. Ils attendent donc le lancement de cette opération, qui sollicite de votre part une subvention de la ville de 1,1 million d'euros, pour un coût total de 4,6 millions d'euros.

**M LE MAIRE** : Merci. C'est une grosse opération qu'il va falloir suivre de près, ça va être très compliqué à réaliser, notamment avec la rénovation de toutes les salles de bains sur chaque colonne, avec des relogements provisoires à la clé d'une grande partie des locataires. Tout cela est effectivement difficile à vivre pour les locataires, notamment les plus âgés d'entre eux, mais sans doute l'une des opérations les plus nécessaires que l'on puisse connaître. On va en profiter pour essayer au maximum de mieux sécuriser le site, la bande du 15-9 c'est quelque chose dont on entend parler depuis que je connais le 13<sup>e</sup>, c'est-à-dire trop longtemps. Pas de demande d'intervention ? DLH 324 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, unanimité.

**POUR : 32 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2018 DLH 391 – Rachat de baux à construction par la société Toit et Joie – Demande de garantie d'emprunt PLS auprès de la Ville de Paris**

**M LE MAIRE** : DLH 391.

**Francis COMBROUZE** : Il s'agit, pour le 9 rue Simonet de 12 logements qui sont possédés par la société Toit et Joie, qui est dans le groupe France Telecom (là je parle du XXe siècle quand je dis France Telecom). La société Orange, pour faire novlangue, souhaite que la société Toit et Joie reprenne la durée des prêts qui continuent à courir pour le 9 rue Simonet. Il est donc sollicité de votre part que, pour ces 12 logements de la société Toit et Joie, la garantie de l'emprunt qui est en cours, reprise par Toit et Joie, soit accordée par la ville.

**M LE MAIRE** : Encore une délibération technique. Pas de demande d'intervention ? DLH 391 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

**POUR : 32 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**PROJET DE DELIBERATION PROPRE**

**13 2018 23 – Procédure d'urgence**

**M LE MAIRE** : Nous avons terminé les délibérations du conseil municipal. On a une dernière délibération que l'on a acceptée. Vous savez que j'essaye au maximum d'éviter la procédure d'urgence, mais là il y a une délibération qui concerne la future bibliothèque de la Porte d'Italie, j'ai donc accepté de la prendre. Pour pouvoir en délibérer nous devons d'abord adopter la procédure d'urgence, et ensuite présenter la délibération. Je vous soumetts donc d'abord la procédure d'urgence : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

**POUR : 32 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**PROJET DE DELIBERATION SOUMIS POUR AVIS**

**2018 DU 217 – ZAC Paul Bourget (13<sup>e</sup>) – Protocole Foncier Ville de Paris / Elogie SIEMP / SEMAPA pour la réalisation des lots 10 et 12 – Convention de TMO Ville / Elogie SIEMP pour la réalisation de la bibliothèque**

**M LE MAIRE** : On va donc pouvoir présenter la DU 217 sur la ZAC Paul Bourget. Il s'agit d'une convention entre la Ville de Paris et Elogie SIEMP pour la réalisation de cette future bibliothèque. Francis, tu nous la présentes ?

**Francis COMBROUZE** : Je donnais le temps de la respiration pour vous remettre un plan Paul Bourget / Place d'Italie. Vous voyez d'un côté l'Avenue de la Porte d'Italie, de l'autre ce que l'on appelle le boulevard périphérique. Dans l'ensemble de cette opération en cours, à la fois de construction d'un îlot économique dans la partie Avenue Porte d'Italie, avec reconstitution du Bricorama, un hôtel et des

bureaux. Puis, une série de l'immeuble nouveau qui va entourer le nouveau grand jardin avec le nouvel accès au Parc Kellermann. Nous délibérons bien en avance mais c'est pour engager le financement sur ce qui s'appelle le lot 12, au milieu de votre plan, qui est un immeuble de logement social neuf qui sera construit. Le lot 10 est une résidence étudiante. Une médiathèque bibliothèque qui est un équipement public d'environ 1 000 m<sup>2</sup> sera réalisée, en livraison prévue pour 2023. C'est l'un des derniers lots de ce que l'on appelle la zone d'aménagement Paul Bourget / Porte d'Italie, qui est donc en cours de construction, si vous vous y promenez à vos heures perdues. Je ne donne peut-être pas le descriptif des fonctions de la médiathèque bibliothèque que Philippe Moine donnerait tellement mieux que moi. Elle sera au pied du lot 12 qui est un immeuble d'habitation. Je m'arrête là pour la présentation de cette chose à mon avis très importante pour l'équipement public de ce qui sera vraiment un quartier porte Sud, avec un rayon de bibliothèque médiathèque. On voit ce que donne Jean-Pierre Melville avec sa couverture.

**M LE MAIRE** : Nous avons hésité sur son positionnement parce que c'est l'un des derniers lots construits sur cette opération d'aménagement. Mais je pense qu'il aurait été idiot de la mettre plus au centre de l'opération et beaucoup moins visible. Elle sera située aux abords de la Porte d'Italie et de l'Avenue de la Porte d'Italie, évidemment avec une plus grande visibilité que si elle avait été sur un des lots en cours de construction sur la rue Paul Bourget, c'est-à-dire vraiment au fond de cette opération. En tout cas, il nous faut adopter formellement cette convention pour que les équipes puissent avancer ensuite dans le lancement du concours et dans l'étude un peu plus fine de cette bibliothèque. Edith Gallois.

**Edith GALLOIS** : Merci Monsieur le Maire. Je suis, et nous sommes un certain nombre ici à le penser, contre la densification et la bétonisation parisienne qui est tout de même une tendance très nette que l'on retient ces derniers temps au cours de cette mandature. Mais cette proposition nous paraît très positive, elle est très logique. Effectivement, comme vous venez de le dire, elle est très cohérente dans son emplacement, et elle fournit un équipement public, comme cela vient d'être rappelé par notre collègue Combrouze, et on a besoin d'équipements et d'accès à la culture.

**M LE MAIRE** : Merci beaucoup pour votre soutien. Marie Atallah.

**Marie ATALLAH** : Juste une question rapide sur la bibliothèque, Monsieur Moine : c'est une bibliothèque ou une bibliothèque médiathèque ? Parce que j'ai lu le programme et je n'ai pas vu qu'il y avait une médiathèque.

**M LE MAIRE** : C'est une médiathèque.

**Francis COMBROUZE** : Ce sont les deux, aujourd'hui il n'y a plus de bibliothèque qui ne soit biblio-médiathèque.

**M LE MAIRE** : Je vais arriver à vous faire voter cette délibération. DU 217 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

**POUR : 32 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## COMMUNICATIONS

### **2018 – DASES 407-G – Subventions (185 000 €) en faveur de 13 associations dans le cadre de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes**

**M LE MAIRE** : On va aller vite sur les communications, on va commencer sur la DASES 407-G, qui est une subvention en faveur d'associations qui luttent contre les rixes entre jeunes.

**Laurent MIERMONT** : Comme vous le savez, le phénomène des rixes entre bandes de jeunes a redémarré sur la capitale. Il s'étend y compris sur les villes de banlieue, en région parisienne. Cela provoque un émoi légitime de l'opinion publique et un certain nombre d'actions qui sont mises en œuvre par les autorités. Il y a un groupe local de traitement de la délinquance, spécialement consacré aux rixes entre bandes de jeunes, qui a été mis en place au niveau de la Ville de Paris, et qui rassemble les arrondissements concernés, dont le 13<sup>e</sup> hélas, avec la mairie centrale, les services sociaux et aussi, bien évidemment, la préfecture de police.

Nous avons connu un certain nombre d'événements tragiques, dont un avait été rappelé à l'occasion d'une précédente séance de notre Conseil d'arrondissement. Nous avons connu un drame où un jeune homme a été tué dans le cadre d'une rixe entre une bande du 13<sup>e</sup> et une bande du 14<sup>e</sup>, c'était le soir de la finale de la coupe du monde de football, c'est vraiment terrible. Une marche blanche a été organisée pour protester silencieusement et dans la dignité contre cette tragédie, et cela a donné lieu à une réflexion approfondie qui a été mise en place dans le cadre des États généraux organisés par la Ville de Paris sur le phénomène des rixes. À cette occasion, un certain nombre d'orientations ont été dégagées, un certain nombre de thématiques et d'ateliers qui vont poursuivre les travaux de ces États généraux. Parmi les actions qui ont été décidées, un certain nombre de soutiens à des structures qui luttent au quotidien par des actions éducatives, en s'efforçant au maximum de mettre ensemble ces jeunes qui se détestent parfois pour des raisons que tout le monde ignore, voire même y compris eux-mêmes. Pour qu'ils apprennent à se connaître et pour qu'ils fassent des choses ensemble plutôt que de se taper dessus pour des raisons qui, encore une fois, sont pour une certaine part connues mais pour d'autres parts totalement nébuleuses, et notamment un certain nombre de phénomènes liés aux réseaux sociaux.

Dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, il est proposé une subvention de 7 000 € qui sera attribuée à l'association Rungis Brillat Peupliers, qui œuvre dans le domaine du lien social depuis maintenant vingt ans dans l'arrondissement. Elle sera déclinée de façon participative, à travers le fonds de participation des habitants, en différentes actions qui auront toutes pour but de lutter contre ce phénomène de rixes.

**M LE MAIRE** : Merci. Monsieur Olivier.

**Jean-Baptiste OLIVIER** : Lorsque j'ai vu le titre de cette délibération, j'ai été particulièrement intéressé puisque je suis d'accord sur le constat : affrontements violents, fréquence préoccupante. Cela m'a tout de même intrigué puisque lors du dernier conseil municipal on disait que l'insécurité diminuait dans Paris, et là il y a une délibération qui dit exactement le contraire.

Par ailleurs, effectivement il y a eu des États généraux, et on donne des subventions à des associations pour du lien social. Cela ressemble beaucoup à de l'affichage. Je vois des actions pour des temps d'échange, de débats, pour des sorties culturelles en famille. Je pense que dans le 13<sup>e</sup>, comme dans toutes les grandes villes il y a des centres sociaux, des espaces jeunes, il y a déjà beaucoup de moyens qui sont mobilisés, mais je suis tout de même allé regarder plus loin.

7 000 € pour l'association Rungis Brillat Peupliers, et je vois qu'il s'agit de mettre en place une action, mais laquelle ? Dans la convention, on donne 7 000 € à une association et on ne sait pas pourquoi, vous comprendrez donc que je suis un peu intrigué sur la finalité concrète des deniers publics.

**M LE MAIRE :** Ecoutez, je n'ai pas grand-chose à répondre, à partir du moment où toute action devient illégitime parce que, soit on la fait parce qu'elle reconnaît une difficulté, soit on ne le fait pas et dans ce cas-là ce n'est pas bien de ne pas la faire. On va se dire les choses très simplement : on est tous complètement débordé par ce phénomène. Lorsque je dis « tous », ce n'est pas que la municipalité, c'est aussi la préfecture de police. On est débordé parce que jusqu'à maintenant on disposait d'un certain nombre de renseignements, y compris de la part des éducateurs : lorsqu'ils entendaient parler d'une bagarre qui s'organisait, évidemment on arrivait à le savoir, soit par eux, soit par d'autres. Aujourd'hui, avec les réseaux sociaux, on n'arrive à rien savoir. C'est organisé d'une heure sur l'autre, et on est débordé par le niveau de violence de ces batailles rangées. Parce qu'il s'agit bien de cela, avec des couteaux, des manches de pioche, voire tous les objets qui leur tombent sous la main, des tournevis, et cela a un côté effrayant. Et comme le disait fort justement Laurent, il n'y a souvent aucune logique. Lorsque ce sont des logiques de territoires, de lieux de deal, au moins on arrive à comprendre et la police à essayer de remonter les choses. Mais là, souvent, il n'y a pas de cause. C'est un mauvais regard, le fait que deux personnes de deux bandes rivales sont intéressées par la même séduction auprès de la même jeune fille, des choses aussi futiles. Cela donne lieu à des affrontements extrêmement dangereux, puisque cela a provoqué jusqu'à certains décès dans la Capitale. L'affaire dont faisait état Laurent était un peu particulière. Ce n'était peut-être pas simplement un affrontement entre bandes, même si la personne victime était régulièrement impliquée dans des affrontements entre bandes. Mais je pense qu'il faut tout tenter à partir de là. L'ARBP, tout le monde la connaît ici. Je pense que tout le monde connaît son action. Lorsqu'il s'agit de faire un match de foot entre deux quartiers différents, oui, cela permet également d'éviter des affrontements entre bandes parce que les mêmes, au lieu de s'affronter avec des objets contondants, s'affrontent au football, et par cette opération on essaie de les mêler, de les faire se rencontrer autrement que sur des affrontements stériles.

On en est là et je ne peux pas vous en dire davantage. Je pense qu'il faut tout essayer. Ce n'est peut-être pas cela qui va changer la face du monde, ça ne va peut-être pas marcher, mais je pense que cela vaut le coup d'essayer.

**Marie ATALLAH :** Juste un mot : il est vrai qu'en regardant la liste des associations financées dans le cadre de ce dispositif, on reste sur notre faim par rapport à la présentation du phénomène et le sujet important que nous avons entendu. Maintenant, l'ARBP fait un travail magnifique, de lien social, de prévention, tout ce que l'on veut. Mais je pense qu'il faudrait peut-être présenter les choses autrement, parce qu'il y a d'autres actions qui rentrent dans cette logique de prévention. Le fait d'isoler les subventions aux associations qui font du lien social, de la prévention, du dispositif de prévention par les éducateurs de rue qui vont avoir une action importante, Monsieur Olivier, qui est la formation numérique. Ce, pour qu'ils puissent comprendre le lexique et l'expression des jeunes sur les réseaux sociaux, et avoir une stratégie sur les réseaux sociaux, aussi pour pouvoir combattre le phénomène. Il y a également des choses qui se réfléchissent au niveau de la Ville de Paris, qui se font. Je pense que dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, la démarche peut évoluer vers une stratégie adaptée à un autre arrondissement, et exprimer une demande plus consistante, si je puis dire, par rapport au phénomène. Ce dispositif est à évaluer, et je ne pense pas que l'on puisse rester fermé à donner juste une subvention à une association qui fait un travail tout à fait à saluer. Mais sur le phénomène des rixes, on peut faire évoluer la démarche et demander à la ville un soutien plus important et une réflexion plus adaptée au territoire de notre 13<sup>e</sup>, si l'on peut analyser les choses et penser à des actions plus consistantes.

**Edith GALLOIS :** Le groupe UDI, au Conseil de Paris, votera très probablement cette proposition. Il n'empêche que je tiens tout de même à dire ici que je crains que l'on fasse preuve, et que l'on ait fait

preuve dans le passé, d'angélisme. Une association, en plus de l'action de la préfecture de police et surtout d'une police de proximité, que nous réclamons de nos vœux depuis des années, je pense que la sécurité et l'ordre public relèvent des pouvoirs de police. Depuis des années, à l'UDI, nous avons fait la demande d'une police de proximité, qui ne soit pas dédiée à mettre des amendes d'horaires de stationnement dépassés, mais qui soit vraiment dédiée à la sécurité de nos concitoyens à Paris. Je pense que ces montées de violence, comme vous venez de les décrire, qui sont assez effrayantes (et je pense aux riverains et à la qualité de vie des gens qui vivent dans ces quartiers) représentent un vrai problème. En effet, une association en plus, pourquoi pas ? Encore une fois, on va le soutenir parce que, comme vous l'avez dit Monsieur le Maire, on peut toujours essayer, c'est une goutte d'eau parmi d'autres gouttes d'eau d'associations, autant mettre tous les moyens possibles. Mais ne faisons pas preuve d'angélisme et faisons en sorte que l'ordre public soit bien assuré, d'abord par ceux dont c'est la mission, c'est-à-dire la police.

**Laurent MIERMONT** : Madame Gallois, il n'y a pas le moindre angélisme. Les actions entreprises par la préfecture de police, parce que c'est sa compétence mais en étroite coordination avec les mairies d'arrondissement, avec le maire du 13<sup>e</sup>, sur l'identification des jeunes impliqués dans ces rixes, sur leur suivi, sur le fait d'organiser des sortes de filatures par les services spécialisés de la préfecture de police pour essayer de prévenir ces phénomènes, arrêter les jeunes qui se rendent coupables de ces actes-là, tout cela est entrepris. Là, on est vraiment sur l'aspect prévention. S'il y a des élus qui déplorent que l'on n'en fasse pas suffisamment sur le versant de la prévention, je suis assez en écho avec cette constatation. Mais simplement on est dans un processus qui a été initié par les États généraux contre les rixes, qui rassemblait tout le monde. Il y avait tous les acteurs de la prévention : les centres sociaux, les éducateurs spécialisés, les associations les plus reconnues comme ayant un impact réel sur le tissu local de leur arrondissement, et également la préfecture de police. Il y a eu un discours du préfet de police, les officiers de la préfecture de police étaient là et ont rendu compte de leur action. C'est donc une action globale qui, peut-être sur le volant préventif nécessite d'être renforcée et améliorée. Et là ce n'est que l'une des premières pierres de quelque chose qui sera complété. Sachant, pour répondre à Monsieur Olivier, qui a relevé une « une action de l'ARBP ». En réalité comme c'est débattu dans le cadre du fonds de participation des habitants, et que généralement ce qui est convenu c'est de mettre en place des actions qui coûtent de l'ordre de 300, 400 ou 500 €, en fait ce seront plusieurs actions mais qui seront spécialement dédiées à ce thème-là et à ces garçons-là. Elles seront faites « pour eux », c'est-à-dire pour faire en sorte qu'ils ne se livrent pas à nouveau à ces affrontements.

<b>2018 DASES 400-G – Subventions d'investissement (total 175 348,20 €) à 3 opérateurs pour les travaux et l'équipement de 4 haltes de nuit gérés par eux (Samu social, Relais logement et Emmaüs). Conventions.</b>
--

**M LE MAIRE** : Geneviève Dourthe sur la DASES 400-G.

**Geneviève DOURTHE** : Cher collègues, très rapidement. Cette communication revient sur le problème prégnant des personnes à la rue, pour lesquelles nous avons les plus grandes difficultés d'hébergement. Une nouvelle initiative tient à l'ouverture de haltes de nuit. Elles fonctionnent simplement sur l'hébergement naturellement inconditionnel pour une nuit. Il s'agit très modestement de mettre les personnes à l'abri, et notamment à l'abri du froid lorsqu'on pense naturellement à la proximité de la période hivernale.

L'une de ces haltes va faire l'objet d'un aménagement dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, à l'ESI situé Boulevard de l'Hôpital, qui en fait a déjà fonctionné de cette façon-là l'an dernier. Des aménagements vont donc être réalisés pour un montant de quelque 45 000 € environ, qui permettront à cet ESI d'accueillir une trentaine d'hommes en grande difficulté, amenés par les maraudes, et notamment par les personnes se situant

dans la proximité du 13<sup>e</sup> arrondissement, et même, j'allais dire, de ce secteur du Boulevard de l'Hôpital. Je crois que c'est une action efficace, modeste, de solidarité, mais dont nous pouvons ensemble nous féliciter. Chers collègues, je vous remercie.

**2018 DASES 365-G – Subventions (920 680 €) à 57 associations et conventions avec chacune d'entre elles pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique**

**M LE MAIRE** : Vincent, sur l'inclusion numérique.

**Vincent BOULET** : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit de subventions et de conventions afférentes à un appel à projets lancé par la Ville de Paris et par Pôle Emploi en faveur de l'inclusion numérique. Il s'agit d'assurer, à la fois l'accès aux outils numériques et leur utilisation, que ce soit dans le cadre de la recherche d'emploi, ou pour combattre le phénomène de non recours au droit du fait de l'isolement numérique, dans la lignée du plan parisien de l'insertion par l'emploi 2016 – 2020.

Concrètement pour ce qui concerne le 13<sup>e</sup>, il s'agit de deux projets : l'un développé par l'association 13 pour Tous à laquelle on propose une subvention de 8 000 € pour un projet qui s'appelle : « Internet pour tous » pour donner des cours d'utilisation aux outils numériques. Ce qui est intéressant également, c'est que c'est associé à des ateliers de décryptage des médias avec un journaliste.

L'autre, dans le 13<sup>e</sup>, pour les Ateliers Pluriculturels avec une subvention de 5 000 €, pour un projet qui s'appelle : « Workshop Digital Alpha », à destination des habitants surtout des quartiers Masséna – Villa d'Este. Il s'agit là encore d'organiser des ateliers de formation aux outils numériques, notamment à destination de l'apprentissage du français.

**2018 DASCO 60-G – Collèges publics parisiens – Subventions (481 608 €) au titre du budget participatif**

**M LE MAIRE** : Annick Olivier pour des subventions aux collèges publics parisiens.

**Annick OLIVIER** : Cela fait partie des nombreuses délibérations que l'on voit passer sur le budget participatif des collèges. Sont concernés le Collège Moulin des Prés pour un jardin pédagogique : 2 078 € ; Evariste Galois pour des mobiliers, pour 39 448 € ; et le dernier pour un projet ludothèque de 800 € à Moulin des Prés. Ces deux derniers projets sont pour le budget 2018, le précédent, 2017.

**M LE MAIRE** : Merci. Pas de demande d'intervention là-dessus ? Je vous remercie.

**2018 DASCO 70-G – Caisse des Ecoles (13<sup>e</sup>) – Subvention 2019 (123 822 €) pour la restauration scolaire**

**2018 DASCO 86-G – Caisse des Ecoles (13<sup>e</sup>) – Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-202 pour la restauration scolaire, préscolaire et extrascolaire**

*Présentées avec les projets de délibération 2018 DASCO 138, 2018 DASCO 118 et 2018 DASCO 147*

## VŒUX

### **V13 2018 29 – Vœu relatif à l'expérimentation des « secteurs multi-collèges déposé par Anne-Christine Lang, et les élus « progressistes-majorité présidentielle »**

**M LE MAIRE** : Nous avons épuisé les délibérations, nous allons passer aux vœux. Je laisse tout de suite la parole à Anne-Christine Lang concernant un vœu relatif aux secteurs multi-collèges.

**Anne-Christine LANG** : Merci Monsieur le Maire. Mon vœu, et en fait ma question, porte sur le futur projet de secteurs multi-collèges qui a été présenté aux parents il y a environ une quinzaine de jours, et donc de secteurs communs entre le collège George Sand et le collège Moulin des Prés. Pour refaire un historique extrêmement bref, ce type de projet part d'un constat qui est celui que l'académie de Paris est celle la plus ségréguée de France. Nous avons donc, dans les collèges parisiens, de très fortes disparités de composition sociale, certains cumulant les difficultés, d'autres étant beaucoup plus privilégiés, et que l'on a un certain nombre d'établissements qui sont souvent ghettoisés. Dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, le pourcentage de CSP défavorisées dans les collèges varie à peu près de 1 à 4, on est donc effectivement confronté à des problèmes de ségrégation sociale très importants.

Beaucoup de gens ont beaucoup travaillé sur cette question parce qu'ils estiment, à juste titre, et à titre personnel je suis très favorable à cette philosophie qui consiste à dire que les collèges doivent être à l'image de la société. Dans tous les collèges, il doit y avoir à la fois des élèves favorisés et des élèves moins favorisés, des bons élèves, des moins bons, et que les collèges doivent également être un apprentissage de la vie et de la société telle qu'on la veut, c'est-à-dire une société diverse et, j'allais dire, fraternelle.

A partir de là, on a eu un certain nombre de projets expérimentaux qui ont été mis en place dans les 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements, qui visent à mélanger les populations scolaires des collèges, de façon à les recomposer et à avoir des collèges plus homogènes pour éviter que des collèges soient ghettoisés.

Je voulais simplement dire qu'en 2016, lorsque la précédente Ministre de l'Education nationale a souhaité mettre en place ces secteurs multi-collèges, elle a contacté plusieurs arrondissements : les 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>, etc., et le 13<sup>e</sup>. À l'époque, à la réunion à laquelle j'ai assisté avec les représentants de l'académie, ceux-ci voulaient nous imposer un secteur multi-collèges au mois de février pour une rentrée en septembre. Nous avons été amenés, et je dois dire que j'ai très fortement poussé pour cette décision, à renoncer à mettre en place ces secteurs multi-collèges début 2016 pour la rentrée 2017, en disant que l'on n'avait absolument pas les moyens de mettre en place la concertation nécessaire en l'espace de six mois. À partir de septembre 2016, j'ai alors suggéré qu'il y ait une grande concertation très approfondie, qui dure des mois voire des années, sur cette problématique dans l'arrondissement, avec les communautés scolaires potentiellement concernées. Ce, de façon à ce que tous les habitants et tous les parents d'élèves puissent réfléchir à cette question, et qu'il puisse y avoir ce qui ressemblerait un peu à un débat citoyen, pour savoir quels sont les collèges que l'on veut dans le 13<sup>e</sup>.

Quelle ne fut pas ma surprise, en dehors du fait que ce travail n'a absolument pas été mené, ce que je regrette, lorsque la semaine dernière, sans que quiconque en ait réellement été averti, les services et les fonctionnaires de la ville, avec tout le respect que je leur dois, sont venus présenter devant les parents des collèges George Sand et Moulin des Prés, un projet totalement ficelé de secteurs multi-collèges. Celui-ci leur expliquait qu'à la rentrée prochaine ils allaient, en gros, mélanger les collèges, aller dans un autre collège, mélanger les classes, un projet extrêmement technocratique qui, évidemment, n'avait pas fait l'objet de la moindre concertation.

Je précise que ces questions sont des questions sur lesquelles on travaille depuis longtemps, et qu'a été mis en place à Paris un observatoire de la mixité sociale dans les établissements, qui, à mon avis, a le tort d'être centralisé au niveau parisien et qui devrait plutôt être décentralisé dans les arrondissements, mais c'est un autre sujet. Nous sommes un certain nombre ici, je pense à Buon Tan, Jean-Noël Aqua et à moi-même, à être membres de ce comité de pilotage de cet observatoire, qui a donc pour vocation de réfléchir à cette question de mixité sociale, de faire des suggestions, de s'éclairer de l'avis de tas de gens compétents, et de pouvoir réfléchir à la façon dont on met en place ces expériences dans les arrondissements. Il y a eu une réunion le 11 octobre, à laquelle aucun d'entre nous n'a malheureusement été convié, où il y avait quelques personnes présentes mais dont on n'a pas véritablement réussi à savoir qui elles étaient. La semaine dernière on est donc arrivé avec un projet qui avait été fait par les services de la ville, ce qui a évidemment suscité un rejet massif, et on peut l'entendre, de la plupart des parents qui ne voulaient pas être mis devant le fait accompli, ce sur quoi ils ont bien raison.

Je voulais donc poser la question de savoir comment avait été organisé tout cela, sachant que la ministre de l'époque qui avait mis en place ces expérimentations, n'avait de cesse de dire que la mixité sociale ne pouvait en aucun cas être imposée d'en haut, que jamais une décision venant du rectorat, de la ville, etc. ne saurait être acceptée par les parents. Parce que la composition sociale des établissements est un sujet extrêmement explosif, extrêmement délicat, et que tant que l'on n'avait pas réussi à faire une concertation digne de ce nom, c'est-à-dire avec l'ensemble des parents concernés sur le long terme, sur des mois pour arriver à se mettre d'accord sur ce que l'on fait, cela avait toutes les chances d'aboutir.

Je terminerai juste en deux mots. Lorsque cela a été mis en place dans le 18<sup>e</sup>, cela a été extrêmement compliqué, il a fallu environ un ou deux ans de réunions extrêmement véhémentes pour arriver à apaiser à peu près la situation ; elle est aujourd'hui apaisée après deux ans de folie, j'allais dire. Dans le 18<sup>e</sup>, la grosse difficulté était que l'on a souhaité rassembler deux établissements, et lorsque l'on fait cela on crée la guerre parce que l'on met deux communautés scolaires l'une en face de l'autre, c'est donc très compliqué. L'expérience du 18<sup>e</sup> nous indique qu'il ne faut surtout pas mettre deux collèges, mais que si on se lance dans quelque chose il faut absolument en mettre au moins trois, et que les processus de concertation sont maintenant bien connus à la lumière de cette expérience.

Je voulais donc savoir quelles sont les recommandations, sachant qu'aucun enseignant n'a participé à ces réunions, puisque les enseignants des collèges concernés ont appris la chose au tout dernier moment, et qu'ils ont vaguement été réunis par le directeur d'académie que j'ai eu au téléphone, mais entre eux et à aucun moment avec les parents, les élèves, etc., pour arriver à avoir une discussion commune. Maintenant, je veux rassurer tout le monde, l'expérience des multi-collèges dans le 13<sup>e</sup> n'aura évidemment pas lieu, et tout le monde le sait depuis le début. Puisque tout le monde a bien conscience que l'on ne peut pas imposer cela aux parents au mois de février pour la rentrée de septembre, que l'on sait très bien que cela ne sera pas reporté l'année prochaine, parce que ce sont les élections municipales et que personne ne se lance dans ce genre de projet avant cette échéance. Évidemment, on va faire comme si, c'est-à-dire que l'on aura fait comme si on s'était intéressé à cette question, comme si on avait consulté les parents, alors que l'on a consulté qu'un très faible nombre de parents. Tous les parents de la FCPE que j'ai eus cette semaine au téléphone n'avaient jamais entendu parler du projet, ce qui est tout de même fâcheux. En deux mots, on aurait voulu planter le projet qu'on ne s'y serait pas pris autrement. Maintenant, les parents vont voter contre étant donné qu'on leur a vendu un truc absolument incompréhensible pour demain matin, évidemment cela les effraie. Quant à l'académie, elle ne veut évidemment pas être mêlée à ce genre de choses et ne compte pas y aller non plus. Je rassure donc tout le monde : cela ne se fera pas.

**M LE MAIRE** : Ce qui est merveilleux, c'est que l'on part d'un vœu, ensuite cela devient une question, puis cela devient des questions assorties des réponses mais ce qui est bien c'est que tu as l'avantage de faire, et les questions, et les réponses. On assiste donc, d'une manière un peu sidérée, à une espèce de grande logorrhée où évidemment on est tous nuls : le rectorat, la Ville de Paris, etc., et évidemment on se fout de la ségrégation dans les collèges, c'est d'ailleurs pour cela qu'on en parle. Cela me semble un peu léger mais on va tout de même répondre à la question, parce qu'il y en avait une au point de départ sur le vœu. C'est Annick Olivier qui va y répondre.

Simplement, ce que j'aimerais dire c'est que sur ce sujet je souhaitais effectivement que l'on ait le temps de mener une vraie consultation. Et depuis janvier dernier, nous interrogeons régulièrement le ministère de l'Education nationale pour qu'il donne l'autorisation au rectorat de participer et à engager cette opération. Tu le sais puisque toi-même, et je t'en remercie d'ailleurs, tu poussais le ministère à se positionner et à permettre l'engagement de cette concertation. Mais visiblement sans grand pouvoir de conviction, puisque nous avons obtenu l'aval du ministère en octobre, deux jours avant la réunion publique que nous avons convoquée, en disant que s'il n'y avait pas les représentants du rectorat lors de cette réunion publique, nous arrêterions tout. La comédie dure depuis janvier dernier, mais sans doute n'ignores-tu pas ce problème puisque tu appelais régulièrement le ministère pour obtenir cet aval. Je laisse tout de suite la parole à Annick Olivier.

**Annick OLIVIER** : Concernant l'arrondissement, la question que tu posais était de savoir comment l'on avait fini par proposer éventuellement, très éventuellement puisqu'en effet nous avons lancé une concertation, et que l'essentiel pour nous était que les parents d'élèves soient d'accord, qu'un consensus se dégage auprès des parents d'élèves sur le choix des binômes. Nous avons regardé toutes les possibilités qui étaient faisables, même avec des géométries variables, puisqu'à un moment donné on s'est interrogé sur le fait de faire deux ou trois collèges pour les secteurs multi-collèges. Il y a donc eu une présentation relativement large des possibilités faisables sur l'arrondissement, pour pouvoir éventuellement lancer des secteurs multi-collèges.

Petit à petit, forcément, il y a eu une sorte de discussion les uns avec les autres, avec le rectorat. Sur les secteurs multi-collèges, par exemple, le rectorat ne souhaitait pas, et c'était un souhait que l'on pouvait entendre (de toute façon le rectorat est un partenaire essentiel et que sans lui on ne pouvait pas avancer), que pour la première expérimentation il y ait des cités scolaires. La raison qu'il donnait c'est que dans les cités scolaires, collèges plus lycées (pour ceux qui ne seraient pas au fait de toutes ces terminologies), il y a une réforme des lycées qui est en cours, il ne souhaitait donc pas mettre en plus un collège d'une cité dans les secteurs multi-collèges.

Ensuite, on a regardé sur la carte, certains collèges sont relativement éloignés les uns des autres. Cela nous paraissait également être un facteur plus difficile si les collèges étaient trop loin les uns des autres, cela aurait impliqué de revoir en amont la sectorisation des collèges, ceux qui sont un peu excentrés dans notre arrondissement. Si vous avez la carte des collèges en tête, ils sont tout de même tous un peu en grappe au milieu de l'arrondissement, si je peux m'exprimer ainsi, ce n'est pas un terme géographique très précis mais je pense que vous voyez ce que je veux dire. Alors qu'il y a des collèges, par exemple Rodin, qui est plus excentré puisqu'il est beaucoup plus au nord-ouest de l'arrondissement, Braque est un collège excentré, et le collège Tomas Mann. Cela permettait petit à petit d'avoir un crible, et on a regardé des collèges qui avaient tout de même une différence socioculturelle entre eux. Mais lors de la première réunion que l'on a faite, on avait proposé et présenté l'ensemble.

Ensuite, il y a eu deux réunions qui présentaient les binômes qui avaient été retenus à la fin comme proposition, qui avaient l'air de dégager un certain consensus pour travailler. C'était Claudel et Flaubert, et Moulins des Prés et George Sand, puisque cette demande nous avait été explicitement faite. On a donc

fait une réunion avec les comités éducatifs pour Flaubert et Claudel, et une deuxième pour George Sand et Moulins des Prés pour y regarder de plus près. On a toujours dit que pour nous il était essentiel qu'il y ait une adhésion pour que ce système puisse fonctionner. On en était donc là de nos concertations, et il est vrai que nous avons toujours dit que nous regrettions de ne pas avoir le temps suffisant pour pouvoir y aller à marche peut-être moins rapide, et pour pouvoir faire plus d'allers et retours avec les parents. Institutionnellement, nous pouvions interroger et discuter plus directement avec les parents d'élèves, et c'est cette voie-là que nous souhaitons porter. Bien sûr, la discussion doit se faire également avec les enseignants, mais institutionnellement c'est au rectorat de porter cette discussion en interne avec les collègues.

Concernant les questions sur l'expérimentation : comme tu es à l'observatoire de la mixité, je pense qu'un certain nombre d'éléments sur les expérimentations menées ont été redonnés au niveau de cet observatoire, je n'y participe pas, je ne peux pas savoir. En revanche, les résultats de cette expérimentation qui nous ont tout de même interpellés et intéressés, parce qu'il y a des choses intéressantes qui permettraient de compléter peut-être la limite du seul outil de la sectorisation : au niveau de Coysevox et Berlioz, qui avaient tout de même à l'époque suscité des réunions assez animées, voire très houleuses, nous avons eu le témoignage de la CPE de Berlioz qui faisait part d'une nette amélioration du climat scolaire à Berlioz. Il y a notamment moins de conseils de discipline, et le conseiller pédagogique peut en effet davantage se consacrer aux élèves, et ce n'est pas tout à fait neutre pour pouvoir travailler l'orientation avec eux très en amont. Par ailleurs, lorsque l'on regarde la rentrée 2017, alors que tous les enfants de sixième sont rentrés à Coysevox qui est le collège le plus favorisé, il y avait 217 élèves. Lors de la rentrée 2018, la deuxième année du secteur multi-collèges entre ces deux collèges, la rentrée des sixièmes s'est faite à Berlioz, c'est-à-dire le collège qui a l'image d'être le moins favorisé, le plus difficile, 205 élèves son rentrés, c'est-à-dire 12 de moins que l'année précédente. On peut donc considérer que c'est une petite baisse, mais à la rentrée 2016 – 2017 il y avait 192 élèves. Même avec moins d'appétit, parce que l'on peut penser qu'il y a eu un frein pour les parents qui auraient dû aller à Coysevox d'aller à Berlioz, mais c'est aussi ce que l'on rencontre dans la sectorisation : elle est faite et ensuite les parents décident ou pas d'aller dans le secteur du collège.

Le rectorat a reconnu, et c'était intéressant, que dans ces expérimentations, pour que cela fonctionne il fallait vraiment qu'il y ait une offre équivalente dans les deux ou éventuellement trois collèges considérés. C'est-à-dire que s'il y a des classes à horaires aménagés, il faut que ce soit dans les deux collèges. Ils ont retenu que si le duo Marie Curie et Gérard-Philippe avait moins bien fonctionné, c'est justement parce qu'il n'y avait pas une offre équivalente dans les deux collèges. Si la montée alternée entre deux collèges a été privilégiée, c'est parce que c'est beaucoup plus directement lisible par les parents, et que lorsque l'on affecte les collégiens par un algorithme, on sait que par les temps qui courent les algorithmes n'ont pas forcément une adhésion immédiate. Voilà donc comment l'on a pris en compte.

Egalement, pour les collèges que nous n'avons pas souhaité faire entrer, dans un premier temps, dans la discussion, il y a Elsa Triolet qui avait tout à fait vocation (si l'on peut employer ce terme dans une école laïque) à pouvoir y participer, puisque l'on sait que c'est un collège qui a une image peut-être mal perçue. Mais il se trouve qu'il fait partie de l'opération « Tous mobilisés », et que déjà la principale et les équipes, les parents d'élèves et les collégiens, ont commencé de réfléchir au diagnostic sur le collège et à monter des propositions de programmes pour améliorer l'image et le fonctionnement du collège. Il ne paraissait donc pas souhaitable de casser une dynamique à son départ.

Par ailleurs, le collège Thomas Mann pourrait également, parce qu'on y a un taux de boursiers assez importants. Mais lorsque je suis devenue responsable des collèges, je suis allée voir l'équipe enseignante et nous avons découvert que ce collège avait peut-être une plus grosse difficulté qu'il n'y paraissait. Ce collège à un internat de La Réussite pour Tous, avec le maire on a donc insisté pour qu'il y ait une réunion

très rapidement sur ce collège « Educ Nat » et la ville, pour voir tous les moyens que l'on pouvait donner à ce collège pour rattraper un certain nombre de choses et faire repartir avec la nouvelle équipe qui a tout de même pas mal de projets. Thomas Mann, en plus de sa situation géographique, fait donc l'objet d'un traitement très particulier, et pour ceux qui ne l'auraient pas remarqué, un certain nombre de délibérations sont passées à notre Conseil d'arrondissement pour pouvoir compléter les dispositifs purement « Educ Nat » : des subventions pour des projets éducatifs, pour revoir un peu l'organisation, le décor et la façon de structurer l'internat, et pour que la présence d'un internat soit prise en compte.

Voilà un peu rapidement, peut-être trop longuement pour certains, comment nous y sommes arrivés. Je confirme qu'en effet nous sommes en train de caler, avec les parents d'élèves, la façon dont la concertation pourra matériellement s'organiser.

**M LE MAIRE** : Je crois que les choses sont très transparentes, je pense que c'était difficile de répondre plus précisément à la question. Est-ce que Anne-Christine Lang retire son vœu, ou est-ce qu'elle le maintient ?

**Anne-Christine LANG** : Non, je ne retire pas du tout mon vœu, et je le présenterai de façon plus argumentée au Conseil de Paris dans quinze jours. Il est vrai que Madame Olivier a été extrêmement complète, mais qu'elle n'a en aucun cas répondu à ma question, j'ai donc bon espoir que Patrick Bloche arrive à y répondre. Je voudrais savoir, puisque ma question portait sur les personnes qui avaient décidé de cette expérimentation : 1) comment la décision avait été prise, 2) comment l'observatoire avait été associé. Vous ne répondez à aucune de mes questions et vous parlez relativement peu des parents d'élèves dans votre intervention, mais je suis sûr que Patrick Bloche saura y répondre.

**M LE MAIRE** : D'autant que j'avais répondu moi-même à cette question lors de la réunion publique à laquelle tu étais présente, mais peut-être as-tu manqué d'attention à ce moment-là. Comme le vœu, qui n'est d'ailleurs pas un vœu mais plutôt une question, n'est pas retiré, je vais le faire voter, évidemment sans pouvoir y apporter une réponse positive. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, il est rejeté.

**POUR : 3 ELUS DU GROUPE LES PROGRESSISTES-MAJORITE PRESIDENTIELLE (MME LAURE ESQUIEU, MME ANNE-CHRISTINE LANG ET M. PATRICK TREMEGE)**

**CONTRE : 22**

**ABSTENTION : 7 (LES 2 ELUS DU GROUPE UDI-MODEM ET 5 ELUS DU GROUPE EUROPE ECOLOGIE-LES VERTS (MMES FABIENNE ROUMET, MARIE ATALLAH, MME LAVILLE, M. FRÉDÉRIC BENHAIM ET M. CONTASSOT)**

**LE VŒU EST REJETE À LA MAJORITE**

**V13 2018 30 – Vœu concernant la future école située 94/96, Rue Jeanne d'Arc : - dénomination de la future école « 94/96 Jeanne d'Arc – Cité dorée » - apposition d'une plaque pour rappeler l'école « Cité Dorée » - Exposition temporaire devant l'école à partir de documents retraçant le passé de ce quartier**

**M LE MAIRE** : On a un dernier vœu qui va être très rapidement présenté par Annick Olivier.

**Annick OLIVIER** : J'espère que ce vœu pourra peut-être emporter l'unanimité du conseil. Vous savez que l'école Cité Dorée a fait place à une nouvelle école qui sera au 94/96 rue Jeanne d'Arc, qui nous fera une quatrième école Jeanne d'Arc dans l'arrondissement. Nous avons déjà eu ce débat, mais vous savez également qu'à Paris les écoles portent le nom de l'adresse où est leur entrée principale, ce, pour des raisons de sécurité auxquelles on ne peut pas déroger. Cependant, il nous paraît intéressant de garder la

trace du passé du quartier, de transmettre la mémoire de notre arrondissement. L'école Vincent Auriol qui portait un nom complémentaire « Cité dorée », portait une partie de la mémoire du 13<sup>e</sup>, et transmettait aussi le souvenir de Monsieur Dorée. Nous souhaiterions donc que la dénomination de la future école 94/96 Jeanne d'Arc soit « Jeanne d'Arc Cité Dorée », qu'une plaque soit apposée sur l'école pour rappeler l'ancienne école Cité Dorée, et qu'une exposition temporaire puisse avoir lieu dans l'école pour retracer le passé du quartier.

**M LE MAIRE** : J'imagine que ce sera unanime. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je le fais voter : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Je n'en vois pas. Qui s'abstient ? Je n'en vois pas non plus. Merci.

**POUR : 32 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

*Fin de l'enregistrement.*